

74



LIVRET DE RENTRÉE

2024 - 2025



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	page 3
PHOTOGRAPHIE CHIFFRÉE DU TERRITOIRE	page 4
La région académique Auvergne-Rhône-Alpes	page 5
L'académie de Grenoble	page 6
Le département de la Haute-Savoie	page 7
Effectifs des élèves	page 8
Effectifs des personnels	page 10
La direction académique de l'éducation nationale	page 11
Les circonscriptions et les écoles	page 15
Les collèges	page 17
Les lycées	page 20
Travailler en réseaux de l'école primaire au lycée	page 22
LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES	page 23
Les résultats aux examens	page 24
Les évaluations nationales	page 25
Plan mathématiques	page 26
Plan français	page 27
TEMPS GLOBAL DE L'ENFANT	page 28
Conseil national de la refondation : notre école, faisons-la ensemble	page 29
Le plan "maternelle" départemental	page 31
Les langues vivantes étrangères	page 32
L'éducation au développement durable	page 33
EPS et sport à l'école	page 35
Accueil collectif des mineurs et service national universel	page 39
PARCOURS DES ÉLÈVES	page 40
Parcours d'éducation artistique et culturelle	page 41
Parcours citoyen	page 43
Parcours santé	page 45
Parcours avenir	page 46
ÉGALITÉ DES CHANCES	page 48
Le dédoublement des classes en éducation prioritaire	page 49
Les territoires éducatifs ruraux	page 50
Cités éducatives	page 52
Les dispositifs d'accompagnement des élèves	page 53
Prévention du décrochage	page 54
ÉCOLE INCLUSIVE	page 55
ASH - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	page 56
Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France	page 60
LE TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES	page 66
Le collège de demain	page 62
Projets éducatifs territoriaux et le plan mercredi	page 64

ÉDITORIAL

La ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a rappelé sa priorité : « **Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève au bord du chemin** ». La « cohésion » est la maître-mot, en particulier la cohésion contre toutes les formes d'assignation.

Comme chaque année, ce livret de rentrée a pour but de mieux faire connaître la réalité et les actions de l'Éducation nationale en Haute-Savoie et dans l'académie de Grenoble.

Le dynamisme des enseignants, des personnels administratifs, des équipes de direction, des inspecteurs permet la mise en œuvre des grandes réformes nationales afin de faire réussir tous les élèves. Les groupes de besoins au collège dans le cadre du « choc des savoirs » ou la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle en sont des exemples.

La lutte contre les déterminismes sociaux reste en effet notre priorité. L'égalité des chances est au centre de nos préoccupations. Les liens renforcés avec nos partenaires, collectivités et associations sont un enjeu majeur pour atteindre ces objectifs. Les « cités éducatives », les « territoires éducatifs ruraux », le « plan mercredi », les « vacances apprenantes », les projets CNR « Notre école faisons-là ensemble » sont autant d'exemples qui illustrent cette dynamique collective dans le cadre d'un aménagement du temps global de l'enfant.

L'action collective est en effet essentielle à la réussite des élèves, et ce n'est qu'à travers elle que l'on atteindra les objectifs qui nous sont fixés : faire de la maternelle un lieu privilégié d'émancipation sociale et intellectuelle, améliorer les compétences de nos élèves en mathématiques, en français et en langues vivantes dès l'école primaire, améliorer la fluidité des parcours de nos élèves et leur permettre de se qualifier et de s'insérer dans la société, lutter contre les discriminations de toutes sortes, en particulier contre le harcèlement et les violences scolaires, permettre à nos élèves de devenir des citoyens éclairés et responsables qui se sentent bien à l'école.

Notre école doit permettre de construire des valeurs humanistes, de développer les compétences psychosociales, où chacun a sa place, à travers entre autres le plan laïcité, l'éducation au développement durable, l'école inclusive. Nous devons encore amplifier nos dispositifs d'aide aux élèves à besoins particuliers. La feuille de route académique des savoirs fondamentaux et le plan en faveur des élèves souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) nous y aideront. Nous devons aussi consolider les apprentissages dans le domaine de l'intelligence artificielle.

La santé sera aussi comme chaque année au centre de nos préoccupations. Le plan formalisé cette année en Haute-Savoie autour de grands axes tels que l'hygiène de vie, la santé mentale, l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites à risques ou encore le dépistage précoce pourra se décliner dans tous les établissements.

Les projets des réseaux d'établissement seront l'occasion de mettre en synergie les acteurs d'un territoire et de décliner ainsi nos objectifs afin de faire réussir tous nos élèves.

Dans cet état d'esprit, je souhaite à tous les personnels, à tous les acteurs de cette co-éducation, aux élèves eux-mêmes et à leurs parents une excellente rentrée 2024.

Frédéric BABLON

Inspecteur d'académie - directeur des services de l'Éducation nationale de Haute-Savoie

Photographie chiffrée du territoire



Région académique, académie, département
1er degré (écoles et circonscriptions), 2nd degré (collèges et lycées)

LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



3 ACADÉMIES

Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble

12 DÉPARTEMENTS

Cantal, Puy-de-Dôme, Allier, Loire, Haute-Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche



Établissements publics

5 317 écoles
603 collèges
265 lycées
10 EREA

Établissements privés sous-contrat

645 écoles
225 collèges
186 lycées
0 EREA

Effectifs

(chiffres constatés à la rentrée 2023)

657 340 écoliers
300 996 collégiens
208 040 lycéens

112 307 écoliers
101 827 collégiens
64 135 lycéens

22 278 apprentis
269 513 étudiants
(données 2022)

94 103 apprentis
103 535 étudiants
(données 2022)

EREA : Établissement régional d'enseignement adapté

L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

5 DEPARTEMENTS

Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche

.....

Prévisions
rentrée
2024



Etablissements publics

2 406 écoles
249 collèges
106 lycées
4 EREA

Etablissements privés

248 écoles
80 collèges
65 lycées

282 983 écoliers
136 061 collégiens
94 830 lycéens
475 élèves en EREA

38 446 écoliers
38 084 collégiens
26 763 lycéens

.....

- 2 350 écoliers
- 126 collégiens
- 437 lycéens

- 580 écoliers
- 56 collégiens
- 143 lycéens

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Prévisions
rentrée
2024



Etablissements
publics

445 écoles
50 collèges
21 lycées

Etablissements
privés

51 écoles
23 collèges
18 lycées

75 201 écoliers
33 144 collégiens
21 555 lycéens

10 511 écoliers
11 401 collégiens
7 302 lycéens



+ 96 écoliers
+ 324 collégiens
+ 56 lycéens

+ 5 écoliers
+ 17 collégiens
+ 93 lycéens

158 523
élèves tous les niveaux
confondus

EFFECTIFS DES ÉLÈVES

RENTRÉE 2024 (DONNÉES PRÉVISIONNELLES)

1er degré

	Public	Privé
Nombre d'écoles	445	51
Pré-élémentaire	27 977	3 463
CP	9 545	1 280
CE1	9 187	1 307
CE2	9 225	1 357
CM1	9 321	1 487
CM2	9 273	1 575
Total élémentaire	46 551	7 006
ULIS 1er degré	673	47
Total	75 201	10 511

2nd degré - collèges

	Public	Privé
Nombre de collèges	50	23
6ème	8 043	2 820
5ème	8 010	2 847
4ème	7 731	2 741
3ème	7 848	2 646
3ème prépa métiers	147	217
ULIS collège	497	67
SEGPA	868	63
Total 1er cycle	33 144	11 401

2nd degré - lycées

	Public	Privé
CAP 1ère année	323	215
CAP 2ème année	262	163
2nde professionnelle	1 087	680
1ère professionnelle	1 002	641
Terminale professionnelle	860	577
MC + prép. diverses	12	6
Ulis pro	26	31
Total 2nd cycle pro	3 572	2 313
2nde GT	5 665	1 681
1ère GT	5 320	1 505
Terminale GT	5 184	1 403
Total 2nd cycle GT	16 169	4 589

Post-baccalauréat

	Public	Privé
CPGE 1ère année	9	0
CPGE 2ème année	320	0
1BTS2+DSAA 1ère année	623	195
2BTS2+DSAA 2ème année	423	136
1BTS3 + MADE 1ère année	0	36
Mise à niveau STS	37	0
DCG	82	33
Total post-bac	1 814	400

BTS : Brevet de technicien supérieur

CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

DCG : Diplôme de comptabilité et gestion

DSAA : Diplôme supérieur des arts appliqués

MADE : Diplôme national des métiers d'Arts et du Design

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

MC : mention complémentaire

EFFECTIFS DU PERSONNEL

	Public	Privé
Enseignants du 1er degré	4 219	570
Enseignants du 2nd degré	4 237	1 379
Direction	129	
Inspection	17	
Education	2 176	
Orientation	60	
Administration	420	
Filière technique (personnels ouvriers et de service)	58	
Médico-sociaux	114	
Total	11 430	1949
Total	13 379	

Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) :

1600

27 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTEUR ACADEMIQUE
Frédéric BABLON

Cheffe de cabinet : Claire PINQUIER Tél : 04 80 42 65 00 / ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr

DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT
Damien PETITJEAN

Secrétariat : Katia GHERARDI
Tél : 04 80 42 65 93
ce.dsden74-secretariat@ac-grenoble.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Laurent GODART

Secrétariat: Camille GOY
Tél : 04 80 42 65 91
ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

ADJOINTE AU DIRECTEUR ACADEMIQUE
CHARGÉE DU 1ER DEGRÉ
Fabienne VERNET

Secrétariat
Tél : 04 80 42 65 91
ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr



SDJES

Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport

Fabien BASSET 04 80 42 65 14

Stéphanie BOYER 04 80 42 65 15
IJS violences sexuelles et sexistes

Sophie LE GOFFIC 04 80 42 65 14
Fonction support

ENGAGEMENT, FORMATION ET QUALIFICATIONS

Sport :
Odile BAIL 04 80 42 65 02
Sébastien THEVARD 04 80 42 65 18
Chef de projet SNU :
Adrien NOURISSIER 04 80 42 65 21
Jeunesse / éducation populaire :
Graziella GOY (BAFA) 04 80 42 65 11
XXXX 04 80 42 65 09
Victor BLERY 04 80 42 65 04

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES SPORTIVES, DE JEUNESSE, DE VIE ASSOCIATIVE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Sport :
Laurent LACASA 04 80 42 65 12
Gwenaëlle CROTTÉ-BRAULT 04 80 42 65 07
Sylvaine CASTELLA 04 80 42 65 06
XXXX 04 80 42 65 15
Jeunesse / éducation populaire :
Estelle FRICONNEAU 04 80 42 65 22

PROTECTION DES PRATIQUANTS SPORTIFS ET DES MINEURS EN ACM

Sport :
Romain PALLUD 04 80 42 65 16
Jean-Philippe WINIARSKI 04 80 42 65 23
Claire DONZEL 04 80 42 65 08
Aurélien LAURENT 04 80 42 65 13
Accueils collectifs de mineurs (ACM) :
Anne SAUGERE 04 80 42 65 17
Alexandra VERRARD 04 80 42 65 19

Conseillers Pédagogiques Départementaux et Chargés de Missions

Animateur départemental TICE :	Claire LEJEUNE	04 80 42 64 26
Arts et Culture : Musique	Raphaël GROSSIORD	04 80 42 64 25
Arts visuels	Christine BONNAFOUS	04 80 42 64 22
EPS :	Eric LELONG	04 80 42 64 27
	XXXX	04 80 42 64 32
EPS et classes de découverte :	Olivier VINCENT	06 81 36 37 93
Langues Vivantes Étrangères :	Elena FACIONI	04 80 42 64 24
Formation Continue :	Olivier MARMOUX	04 80 42 64 28
Néo-Titulaire :	Fabienne PRUNES	04 80 42 64 29
Maternelle :	Christine AUBEL	04 80 42 64 21
Chargée de mission Arts et Culture :	Séverine LANZ	04 80 42 64 14
Référent mémoire :	Jean-Paul ZAMPIN	
Référent sûreté et conseiller de prévention, santé et sécurité au travail :	Eric SONZOGNI	04 80 42 64 47
Référent direction d'école et faits établissements	Julien SCALABRINI	04 80 42 64 15
Chargée de mission Second Degré :	Gwenolée BORREDON	04 80 42 64 13
Directeur service départemental UNSS :	Christophe LAFON	04 50 51 68 52
EANA – EFIV :	Sophie SALIMI	04 80 42 64 07
Secrétaire CDOEA :	Thierry DUCROT	04 80 42 64 04
Médiatrice élèves à troubles du comportement :	Delphine AMOUDRUZ	04 80 42 64 08
Correspondants départementaux PIAL :	Caroline POZZI	04 80 42 64 06
	Delphine LOOBUYCK	04 80 42 64 05
	Ludovic BIGOT	06 26 47 92 73
	Florent THEVENARD	04 80 42 64 01
Référente autisme :	XXXX	06 09 21 17 27
Coordonnatrice pédagogique AESH :	Cécile BOURDIN	04 80 42 64 02
Référente pour la scolarisation des enfants à troubles auditifs :	Stéphanie VIGNE	XXXX
Conseillers pédagogiques ASH :		

Centre d'Information et d'Orientation

ANNECY : Tél : 04 50 88 48 01	Danielle CHARMOT-FORMICA ce.ia74-cio-annecy@ac-grenoble.fr 7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY Cedex
ANNEMASSE : Tél : 04 50 38 15 23 / Fax : 04 50 38 62 31	Florence ANCEY ce.ia74-cio-annemasse@ac-grenoble.fr 14, av Général de Gaulle 74107 ANNEMASSE Cedex
CLUSES : Tél : 04 50 98 78 88 / Fax : 04 50 98 98 66	Catherine MALNATI ce.ia74-cio-cluses@ac-grenoble.fr 2, av de Châtillon - 74300 CLUSES

Conseillers Techniques

IEN chargé de l'instruction en famille :	Frédéric MAROT	04 80 42 65 81
IEN chargée de l'information et de l'orientation :	Véronique SAUGER	04 80 42 65 85
IEN chargée de l'École Maternelle :	Nathalie ARRAMBOURG	04 80 42 65 86
IEN chargé de l'Enseignement technique et général :	Claude LARGE	04 80 42 65 87
IEN chargés de l'Adaptation des élèves Handicapés et de la Scolarisation :	Valérie RONDEY / SUD Grégory AUTEM / NORD	04 80 42 64 11

Ecole inclusive

Cellule d'écoute et de réponses aux familles

ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr

0805 805 110

Pôle ASH



Division de la Vie des Élèves

ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr

Claudine MONTMEAS 04 80 42 64 55

Service Mutualisé de Gestion Individuelle & Financière

1er degré public
semgif@ac-grenoble.fr

Chloé MARTIN 04 80 42 65 51

Division des Ressources Humaines

ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr
Armelle FERNANDEZ 04 80 42 64 77
XXX Adjointe 04 80 42 64 87

BUREAU SCOLARITÉ

Chef de bureau

Maurice METRAL

Questions de scolarité 1er et 2nd degrés - Elèves allophones - AFFELNET 6ème - Statistiques faits établissements - Affectation post 3

Laurence ROBERT

CNED - Instruction dans la famille

Florence TILLOY

Orientation, affectation et dérogations des niveaux de 1ère et terminale - dispositifs relais

Solenne MARSALLE

Conseils de discipline - commission DNB CFG

Cécile DUPRE

Absentéisme - Affectation post 3

Fadela HOUIDR

Commissions d'appel 1er degré, commissions d'appel 3ème/2nde, commissions 3 prépa métiers, dérogations et affectations collèges

BUREAU AESH

Cheffe de bureau

Martine BOURLIATAUD

Gestion des moyens AESH - Référente statut AESH et PIAL - Entretiens professionnels AESH - Service civique

Malika BOUDINA

Référente statut AESH et PIAL, entretiens professionnels AESH, formation initiale AESH - Service civique

BUREAU 1

Cheffe de bureau

Noémie CHEVARIN

04 80 42 65 38

Département de Haute-Savoie

Julie FRAYSSE

04 80 42 65 46

Ludivine CIEZKI

04 80 42 65 39

Rachida MARZAK

04 80 42 65 52

Céline BIASUCCI

04 80 42 65 33

Laure ROLLAND

04 80 42 65 58

Marion VEYRAT-CHARVILLON

04 80 42 65 62

Myriam EL AMRI

04 80 42 65 44

Département de l'Ardèche

Céline SIODOS

04 80 42 65 59

Sylvie OUVRARD

04 80 42 65 54

Département de la Drôme

Catherine GEYDET

04 80 42 65 48

Romain PIROLI

04 80 42 65 57

Delphine HELDT

04 80 42 65 49

Fadila SKELEDZIC

04 80 42 65 65

BUREAU 2

Cheffe de bureau

Christelle DELAME

04 80 42 65 43

Département de l'Isère

Patrice BRESCIANI

04 80 42 65 35

Nathalie BURNET

04 80 42 65 36

Jessica FERNANDES-FERREIRA

04 80 42 65 45

Corinne DELPUECH

Apolline CRUAUD

04 80 42 65 41

Sylvie NICOU

04 80 42 65 53

Isabelle GARCIA

04 80 42 65 47

Barbara PERRONO

04 80 42 65 55

Corinne STOUQUE

04 80 42 65 61

Cassy VILAS BOAS

04 80 42 65 32

Département de la Savoie

Ghislaine PETIT

04 80 42 65 56

Nadine CHARVEYS

04 80 42 65 37

Mihaïta CRISTACHE

04 80 42 65 63

Gestion des personnels contractuels

Cécile AMY

04 80 42 65 31

Sabrina DELACOTTE

04 80 42 65 42

Missions transversales

Sylvie BILLARD

04 80 42 65 34

SERVICE DE LA GESTION COLLECTIVE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Cheffe de bureau

Joëlle BELLEVILLE

04 80 42 64 71

Nerimène HAMEL

04 80 42 64 79

Nathalie KALUZA

04 80 42 64 86

Djamila OUDGHIRI

04 80 42 64 83

Fiona BOUVIER

04 80 42 64 74

XXXX

04 80 42 64 76

Affaires médicales :

04 80 42 64 81

Jérémie DESANLIS

SERVICE REMPLACEMENT / EXAMENS PROFESSIONNELS / STAGES DE RÉUSSITE

Marie-Liesse BEAUVARLET

04 80 42 64 85

Remplacements :

Laura MORIN

04 80 42 64 82

Charlotte BOUYER

04 80 42 64 78

Marine POUDEVIGNE

04 80 42 64 75

Référente harcèlement

Dominique ROUMAGNAC

04 80 42 64 16



Division du Pilotage des Établissements

ce.dsden74-moyens2d@ac-grenoble.fr

Sarah RICHARD 04 80 42 64 66

Division des Affaires Générales et Financières

ce.dsden74-dagefi@ac-grenoble.fr

Amel MOUSSAMIH 04 80 42 64 44

BUREAU DU 1er DEGRÉ

Cheffe de bureau

Séverine MOYSAN

Pilotage de la carte scolaire - Rythmes scolaires

Alexia BAUD

EILE - DDEN - Enquête 32 - Opérations immobilières -
RAMSESE - Elections des parents au conseil d'école

Nathalie VIOLLET

Suivi du privé sous et hors contrat

BUREAU DU 2nd DEGRÉ

Cheffe de bureau

Anne GUIVARC'H

Moyens d'enseignement des collèges publics des
bassins annéciens et du Genevois - Carte des
formations

Justine HÉZARD

Moyens d'enseignement des collèges publics des
bassins du Faucigny et du Chablais - SEGPA - APADHE

Nathalie VIOLLET

Suivi du privé sous et hors contrat
Elections des parents et nomination des personnalités
qualifiées aux conseils d'administration

Cheffe de bureau

Erika DE ALMEIDA

04 80 42 64 43

Gestion des achats - ASSR - JDC

Pierre CLERC

04 80 42 65 00

Service de l'accueil

Mohamed YAHI

04 80 42 64 46

Chauffeur - Logistique - Suivi financier des
déplacements

Sonia MIDOUNI

04 80 42 64 45

Matériel adapté - Gestion administrative et
financière de la formation continue - Actions
culturelles et éducatives

Sorties scolaires :

Muriel RODRIGUES DE ALMEIDA

04 80 42 64 58

Valentin LAVY

04 80 42 65 64

Mohamed YAHI

04 80 42 64 46



Antenne Informatique 74

Systèmes et postes de travail :

Raphaël BIOLLUZ

04 80 42 64 38

Postes de travail :

Martin VALLANZASCA

04 80 42 64 39

Julien BELLO

04 80 42 64 37

Service Médico-Social des élèves

ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr

Conseillères techniques départementales

Infirmière : **Marie DE NARDO** 04 80 42 64 95

Service Social: **Odette CORREIA** 04 80 42 64 94

Secrétariat : **Carine PERTILLE** 04 80 42 64 97

Gaëlle DA COSTA MELO 04 80 42 64 99

Service Santé et Social des personnels

Médecin de prévention : **Dr NODET**
medecin-prevention74@ac-grenoble.fr

Assistante sociale : **Claire-Cécile FERRAROLI**

Secrétariat :

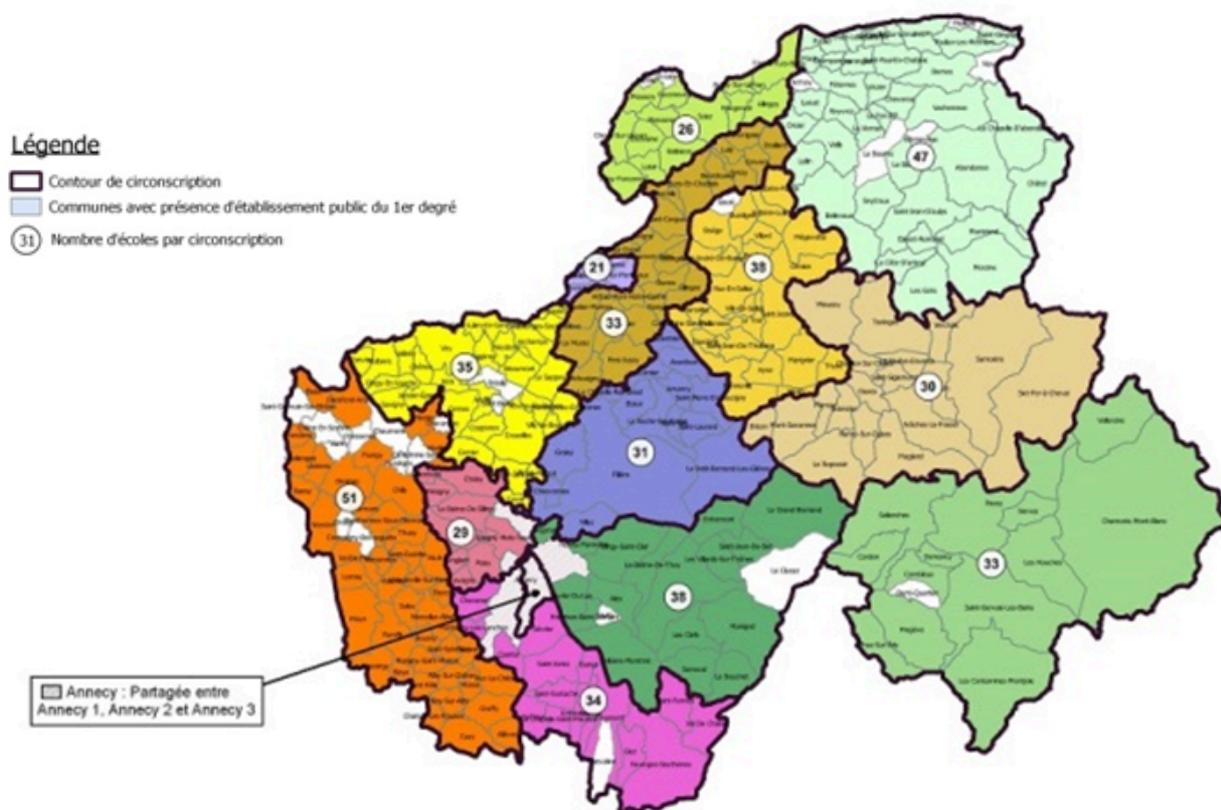
XXXX : 04 80 42 64 91

secretariat-SMSP74@ac-grenoble.fr (médical)

secretariat-ASP74@ac-grenoble.fr (social)

ce.dsden74-logement-contingent@ac-grenoble.fr

LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES



13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée
2024

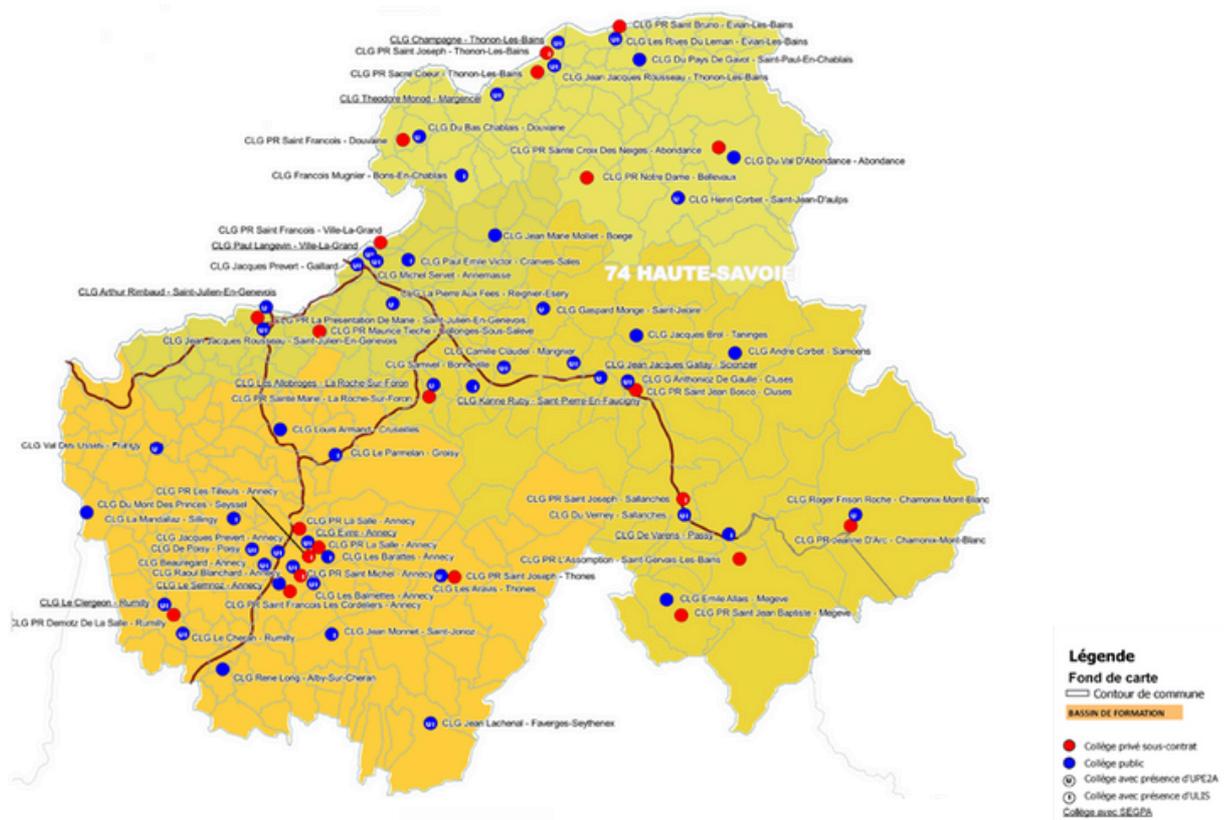
Effectifs prévisionnels

445 écoles publiques
75 201 élèves

51 écoles privées
10 511 élèves

ANNECY SUD (ANNECY I)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Cédric MAYOL Secrétaire: Karine MARIN	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 79 33 ce.la74-IEN-Annecy-I@ac-grenoble.fr
ANNECY EST (ANNECY II)	Inspectrice de l'Éducation nationale: Anne TABURET-LE GLEDIC Secrétaire: Carole VANNESTE	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 18 98 ce.la74-IEN-Annecy-II@ac-grenoble.fr
ANNECY OUEST (ANNECY III)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Delphine GRÉLY Secrétaire: Frédéric BONNET	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 14 97 ce.la74-IEN-Annecy-III@ac-grenoble.fr
ANNECY IV SEI	Inspectrice de l'Éducation nationale: Valérie RONDEY Secteur NORD Grégory AUTEM Secteur SUD Secrétaire: Patrick DARGENT	Cité Administrative - 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX Tél : 04 80 42 64 11 ce.la74-IEN-Cran-Gevrier@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE I	Inspecteur de l'Éducation nationale: Christophe LICITRI Secrétaire: Barbara NICPON	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 27 17 ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE II	Inspectrice de l'Éducation nationale: Mireille SAGET Secrétaire: Nathalie DAISIF	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 43 50 ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE I	Inspectrice de l'Éducation nationale: Morgane LECALLIER Secrétaire: Chantal DOBROWOLSKI	126 rue des Grandes Chambrettes 74130 BONNEVILLE Tél : 06 35 43 79 71 ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE II	Inspecteur de l'Éducation nationale: Agnès BESSAC Secrétaire: Katheline DITTIERE	126 rue des Grandes Chambrettes 74130 BONNEVILLE Tél : 07 52 66 61 90 ce.la74-ien-bonneville-ii@ac-grenoble.fr
CLUSES	Inspecteur de l'Éducation nationale: Philippe ROEDERER Secrétaire: Sandrine PADILLA	2 bis, rue Pasteur 74300 CLUSES Tél : 04 50 96 39 11 ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr
EVIAN	Inspectrice de l'Éducation nationale: Karine DESSAY Secrétaire: Corinne DE SOUSA	1120, avenue de la Rive - Amphion les Bains 74500 PUBLIER Tél : 04 50 74 71 15 ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr
RUMILLY	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sylvie REBET Secrétaire: Lidia CECCON	6 bis rue Pierre Salteur 74150 RUMILLY Tél : 04 50 64 63 17 ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr
SAINT-GERVAIS	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sophie GALLINEAU Secrétaire: Laurence GIRAULT	195 allée Gontard - Le Fayet 74190 SAINT-GERVAIS Tél : 04 50 93 64 17 ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr
SAINT-JULIEN	Inspecteur de l'Éducation nationale: Roxane OBADIA Secrétaire: Sophie PERNET	15, route de Thairy 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Tél : 0 4 50 49 10 98 ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr
THONON	Inspectrice de l'Éducation nationale: Noël FIORELLO Secrétaire: Isabelle GROS	6 avenue Saint-François de Sales 74200 THONON Tél : 04 50 71 27 92 ce.la74-IEN-Thonon-les-Bains@ac-grenoble.fr

LES COLLÈGES



4 BASSINS

Albanais-Annécien, Chablais, Faucigny Pays du Mont-Blanc, Genevois-Haut Savoyard



Effectifs prévisionnels

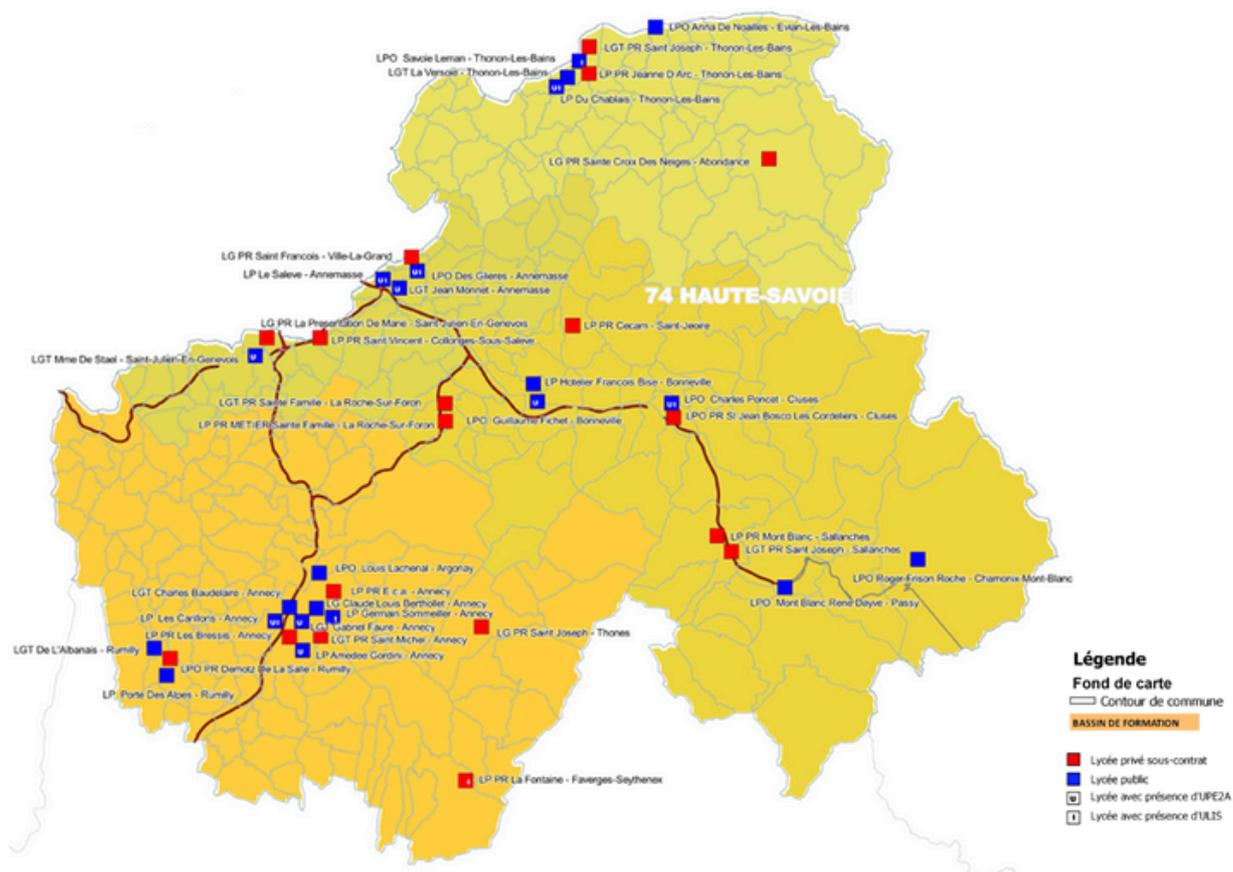
50 collèges publics
33 144 collégiens

23 collèges privés
11 401 collégiens

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT	MAIL
ABONDANCE	VAL D'ABONDANCE	BARNOUD Michel		ce.0740001Z@ac-grenoble.fr
ALBY S/ CHERAN	RENE LONG	GILLE Pierre	BOINON Christelle	ce.0740002A@ac-grenoble.fr
ANNECY - CRAN GEVRIER	BEAUREGARD	CASE Samuel	BOVAGNET-PASCAL Myriam	ce.0740274W@ac-grenoble.fr
ANNECY	EVIRE	BUER Patricia	SILETTI Véronique	ce.0740071A@ac-grenoble.fr
ANNECY - MEYTHET	JACQUES PREVERT	GIRAUD François	ROYER Nathalie	ce.0741096P@ac-grenoble.fr
ANNECY - SEYNOD	LE SEMNOZ	HAUTECOUVERTURE Maryline	GILLET Justine	ce.0741117M@ac-grenoble.fr
ANNECY	LES BALMETTES	MEISTERMANN Tony	LEFEVRE Christophe	ce.0740065U@ac-grenoble.fr
ANNECY LE VIEUX	LES BARATTES	BRUYAS Laurent	WADOUX Lara	ce.0740930J@ac-grenoble.fr
ANNECY	RAOUL BLANCHARD	QUIBLIER Sylvie		ce.0740929H@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	MICHEL SERVET	JACQUOT Thomas	VIGNEAU Sylvie PERRIERE COLLOUD Florence	ce.0741165P@ac-grenoble.fr
BOËGE	JEAN-MARIE MOLLIET	CHOLLEY Vincent		ce.0740048A@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	SAMIVEL	PARET Elisa	DUWAT Christel	ce.0740157U@ac-grenoble.fr
BONS EN CHABLAIS	FRANCOIS MUGNIER	CALAMY Julie	BANGE Ariane	ce.0740015P@ac-grenoble.fr
CHAMONIX MONT BLANC	ROGER FRISON-ROCHE	PIROUD Cyprien	MAINETTI Caroline	ce.0741116L@ac-grenoble.fr
CLUSES	G. ANTHONIOZ DE GAULLE	GUICHEBARON Sophie		ce.0740911N@ac-grenoble.fr
CRANVES SALES	PAUL EMILE VICTOR	DIOT Christophe	ALARIC Laina	ce.0741514U@ac-grenoble.fr
CRUSEILLES	LOUIS ARMAND	BOURDET Yann	LE BOUTILLEC Erwan	ce.0740018T@ac-grenoble.fr
DOUVAINE	BAS CHABLAIS	BENCHEIKH Amina	GULLIET Sylvie	ce.0740020V@ac-grenoble.fr
EVIAN	LES RIVES DU LEMAN	CARRERE Mikaël	BESSAIRE ROYON Angélique	ce.0740021W@ac-grenoble.fr
FAVERGES	JEAN LACHENAL	MARCELLIN David	HYTTE Marion	ce.0740023Y@ac-grenoble.fr
FRANGY	VAL DES USSES	TOURNIER Elisabeth	LUPOVICI Marguerite	ce.0740024Z@ac-grenoble.fr
GAILLARD	JACQUES PREVERT	BOISIER Frédérique	MAFFRE Céline	ce.0741097R@ac-grenoble.fr
GROISY	PARMELAN	TRUPIN Eric	CAHUZAC Nathalie	ce.0740025A@ac-grenoble.fr
LA ROCHE S/ FORON	LES ALLOBROGES	NICOLLIN Nathalie	KADDOUR Mohamed	ce.0740931K@ac-grenoble.fr
MARGENCEL	THEODORE MONOD	FONTAINE DUSSOL Edwige	DESCAMPS Stéphanie	ce.0741666J@ac-grenoble.fr

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT	MAIL
MARIGNIER	CAMILLE CLAUDEL	DUSAUSOY Guillaume	AMBIELLE Paul	ce.0741501E@ac-grenoble.fr
MEGEVE	EMILE ALLAIS	POUX Rémy		ce.0740026B@ac-grenoble.fr
PASSY	VARENS	BERNARD Sébastien	SICOLI Céline	ce.0740263J@ac-grenoble.fr
POISY	SIMONE VEIL	PIGAULT Gwénaëlle	PANVERT Véronique	ce.0741699V@ac-grenoble.fr
REIGNIER-ESERY	LA PIERRE AUX FEES	JULIEN Lucile	FAIVRE Simon	ce.0740029E@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LE CHERAN	DEBOUTE Claire	VANDENWEYNGAERT Karine	ce.0741757H@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LE CLERGEON	OLIVE Fabienne		ce.0740032H@ac-grenoble.fr
SAINT JEAN D'AULPS	HENRI CORBET	PEPERSTRAETE Jérôme		ce.0740034K@ac-grenoble.fr
SAINT JEOIRE	GASPARD MONGE	BOUMEDAIS Sarah	SOULIS Steeve	ce.0740035L@ac-grenoble.fr
SAINT JORIOZ	JEAN MONNET	VESSAT Régis	LEVY Stéphanie	ce.0740036M@ac-grenoble.fr
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	ARTHUR RIMBAUD	AMORIC Marie-Laure	BAZIN Claire	ce.0740038P@ac-grenoble.fr
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	BARROS Elisabeth	DEVIDAL Caroline	ce.0741419R@ac-grenoble.fr
SAINT PAUL EN CHABLAIS	PAYS DE GAVOT	SICART Laurence		ce.0741308V@ac-grenoble.fr
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	KARINE RUBY	DUPUIS Aurélien	CHARBONNIER Philippe	ce.0741665H@ac-grenoble.fr
SALLANCHES	DU VERNEY	ARNAUD Aurore	CHARLOU Laure	
SAMOËNS	ANDRE CORBET	DONDIN Claudine		ce.0740040S@ac-grenoble.fr
SCIONZIER	JEAN JACQUES GALLAY	GRINGOZ Hélène	JACQUOT Coralie	ce.0741139L@ac-grenoble.fr
SEYSSSEL	MONT DES PRINCES	PRUNIER Carine	SIGONNEY France	ce.0740041T@ac-grenoble.fr
SILLINGY	LA MANDALLAZ	BERLAND Chantal	COLLOMB Yann	ce.0741488R@ac-grenoble.fr
TANINGES	JACQUES BREL	CAVALLER Philippe		ce.0740043V@ac-grenoble.fr
THONES	LES ARAVIS	JEANNET Sylvie	GARNIER Clément	ce.0741187N@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	CHAMPAGNE	BRACQ Régis	DELAUNAY FRIGIERI Vanina	ce.0741341F@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	COING Emmanuel	WARIN Sylvie	ce.0741227G@ac-grenoble.fr
VILLE LA GRAND	PAUL LANGEVIN	CARTIER Caroline	BUZENET Julien	ce.0740910M@ac-grenoble.fr
VULBENS	LE VUACHE	COLLOMB Béatrice	FERNANDEZ Antoine	ce.0741816X@ac-grenoble.fr

LES LYCÉES



Rentrée
2024

Effectifs prévisionnels

21 lycées publics
21 555 lycéens

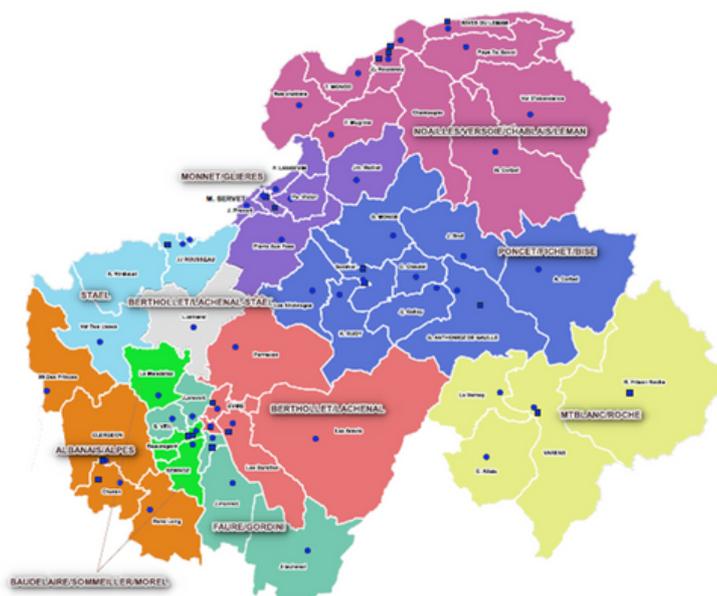
18 lycées privés
7 302 lycéens

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	PROVISEUR	PROVISEUR ADJOINT	MAIL
ANNECY	CLAUDE LOUIS BERTHOLLET	GUAY Dominique	RASSAT Cristina CORDIER Julien	ce.0740003B@ac-grenoble.fr
ANNECY CRAN-GEVRIER	CHARLES BAUDELAIRE	VERNET Lionel	COSTES Amandine	ce.0741418P@ac-grenoble.fr
ANNECY CRAN-GEVRIER	LP TOM MOREL	LARRIEU Stéphane	MAUBOURGUET Sylvie	ce.0741164N@ac-grenoble.fr
ANNECY	GABRIEL FAURE	DELEURENCE Catherine	COMBAZ Bruno COLLET Matthieu	ce.0740005D@ac-grenoble.fr
ANNECY - SEYNOD	LP AMEDEE GORDINI	BOUGET Laurence		ce.0740062R@ac-grenoble.fr
ANNECY	LP GERMAIN SOMEILLER	FRIAUD François	BOUYA Khadija	ce.0740054G@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE	LPO DES GLIERES	BURGUN Stéphane	DESSOLIN Sophie	ce.0740009H@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE VETRAZ MONTHOUX	LPO JEAN MONNET	VIGNEAU Christophe	CHAFFARD Philippe DELANCHY Marie Bénédicte	ce.0741476C@ac-grenoble.fr
ARGONAY	LPO LOUIS LACHENAL	BIETRIX Gilles	HUART Nadège MICHEL Sébastien	ce.0740006E@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	LPO GUILLAUME FICHET	PIAT Patrice	HENOCH Gaelle	ce.0740013M@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE	LP FRANCOIS BISE	LAPIERRE François		ce.0740014N@ac-grenoble.fr
CHAMONIX MONT BLANC	LPO FRISON ROCHE	PIROUD Cyprien	MAINETTI Caroline	ce.0741669M@ac-grenoble.fr
CLUSES	LPO CHARLES PONCET	BECHET Marcel	VAUCELLE Anne BARBIRATI Delphine	ce.0740017S@ac-grenoble.fr
EVIAN LES BAINS	LPO ANNA DE NOAILLES	BONNET Sabine	HICETTE Mikaël	ce.0740051D@ac-grenoble.fr
PASSY	LPO MT BLANC R. DAYVE	ROUSSEL Christine	STRABONI Aurélie	ce.0740027C@ac-grenoble.fr
RUMILLY	L'ALBANAIS	PERRADIN Bernard	DUCROT Philippe	ce.0741532N@ac-grenoble.fr
RUMILLY	LP PORTE DES ALPES	BILLARD Serge	PICON Séverine	ce.0740031G@ac-grenoble.fr
ST JULIEN EN GENEVOIS	MME DE STAËL	MAUDUIT Valérie	DEVIDAL Caroline	ce.0740037N@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LP DU CHABLAIS	FADY Franck	SMATI Amel	ce.0740059M@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LPO SAVOIE LEMAN	LAMBERT Bernard	CHARNELET Nicolas	ce.0740047Z@ac-grenoble.fr
THONON LES BAINS	LA VERSOIE	LASSERADE Gille	RONCHIETTO Gaëlle COGNE Géraldine	ce.0740046Y@ac-grenoble.fr

TRAVAILLER EN RÉSEAUX DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU LYCÉE

Dans un contexte de disparités territoriales, les enjeux d'équité et de proximité des politiques publiques éducatives amènent à renforcer la dimension infra-départementale pour leur mise en œuvre. L'académie de Grenoble s'est engagée depuis la rentrée 2020 dans un pilotage par réseaux d'établissements correspondant au bassin de vie des familles afin d'accompagner les parcours des élèves. Chaque réseau est centré sur un lycée, le cas échéant un lycée professionnel, et comprend les collèges de secteur et les écoles rattachées aux collèges.

9 réseaux d'établissements couvrent le département de la Haute-Savoie :



Des dialogues de suivi sont organisés régulièrement entre le directeur académique des services de l'éducation nationale et les membres ou les copilotes des réseaux. Chaque réseau doit construire un projet commun pour répondre à des besoins identifiés dans le territoire : formation des personnels, aide aux élèves, évaluation par compétences, école inclusive, éducation au développement durable, promotion du sport, etc.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Résultats aux examens des sessions de juin 2023 et 2024 pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble

Examen	Session 2023 (session de juin)		Session 2024 (session de juin)	
	Haute-Savoie	Académie de Grenoble	Haute-Savoie	Académie de Grenoble
Bac Général	96,9%	96,9%	96,6%	97,1%
Bac Technologique	88,6%	90,3%	87,9%	90,9%
Bac Professionnel	86,7%	82,2%	85,9%	85,3%
CAP	86,1%	85,2%	84,1 %	83,8 %
DNB	89,1%	88,8%	87,1%	86,3%



CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

DNB : Diplôme national du brevet

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Les évaluations nationales ont pour objectif d'identifier, très rapidement en début d'année scolaire les acquis des élèves. Identifier les réussites mais également les fragilités dans les domaines du français et des mathématiques est un enjeu fort pour accompagner chaque élève dans son parcours d'apprentissage.

A cette rentrée, des évaluations sont déployées à tous les niveaux de classe de l'école élémentaire, du CP au CM2. S'ajoutent aux évaluations déjà connues du CP, du CE1 et du CM1, des évaluations au CE2 et au CM2.

Au sein de chaque école, les équipes enseignantes disposent ainsi d'indicateurs standardisés afin d'apporter rapidement les réponses pédagogiques individuelles et collectives aux besoins identifiés de chaque élève et de chaque classe. Les évaluations nationales engagent également à une communication claire et individualisée avec chaque famille. Les résultats individuels de chaque élève sont présentés et font l'objet d'un échange.

Les résultats aux évaluations nationales de la Haute-Savoie, à la rentrée 2023, ont démontré des résultats systématiquement plus élevés qu'au niveau national et une progression positive des résultats. En français, la compréhension est un point d'appui en CP, que l'on retrouve en CE1 et en CM1 ainsi que les habiletés phonologiques. La reconnaissance des lettres demeure plus en retrait, ce qui se retrouve en CE1 et en CM1 en écriture de mots. Par ailleurs, la fluence de lecture demeure un point de vigilance du CE1 au CM1, ce qui suit la tendance nationale.

En mathématiques, la lecture et l'écriture de nombres entiers sont en réussite du CP au CM1. Le calcul mental au CE1 est un point d'appui. La résolution de problèmes demeure un point de vigilance du CP au CM1 ainsi que la mémorisation des faits numériques au CM1.

Les plans de formation maternelle, français et mathématiques sont un levier pour accompagner les enseignants. Créant des espaces d'initiative et de réflexion, ils proposent une approche partagée des démarches et stratégies pédagogiques de nature à faire progresser tous les élèves.

Des évaluations nationales sont également mises en œuvre en sixième et en quatrième. A cette rentrée, les équipes des collèges disposent également d'évaluations communes pour la cinquième et la troisième. Des tests de positionnement jalonnent également le parcours des élèves de seconde générale et technologique ou professionnelle ainsi que de CAP.





PLAN MATHÉMATIQUES



Le Plan de formation en mathématiques vise à développer dans le premier degré l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire des formateurs afin de faire évoluer les modalités d'accompagnement pédagogique des enseignants en favorisant la formation de proximité en constellations.

Les deux enquêtes annuelles conduites auprès des professeurs des écoles, des formateurs et des corps d'inspection sur la mise en œuvre du plan mathématiques montrent un taux élevé de satisfaction tant sur les modalités d'organisation que sur les thématiques traitées lors de ces formations.

<https://eduscol.education.fr/document/56328/download?attachment>

Suivi du plan mathématiques pour la Haute-Savoie :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
<i>Résolution de problèmes</i>	125	84	321	470	318	274	1592
<i>Calcul</i>	7	54	17	21	12	89	200
<i>Manipuler, verbaliser, abstraire</i>	15	19	0	0	52	0	86
<i>Grandeurs et mesures</i>	3	0	0	0	19	0	22
<i>Numération</i>	64	81	116	96	146	124	627
<i>Géométrie</i>	0	0	0	12	20	34	66
Haute-Savoie	214	238	454	599	567	521	2593

Le plan mathématiques investit avec le temps davantage les différents domaines. La thématique largement abordée reste toujours la résolution de problèmes. En effet, les équipes en font un objet de travail car elle traverse tous les domaines mathématiques.

Impact sur l'évolution des pratiques professionnelles : le déploiement du plan mathématiques a permis d'instaurer une véritable dynamique de travail d'équipe et une redéfinition efficiente de la formation en repositionnant les formateurs comme des pairs accompagnants.

L'objectif recherché est d'outiller les élèves pour qu'ils soient en mesure de mieux réussir les deux activités emblématiques que sont la résolution de problèmes et le calcul.

Pour cela, l'enseignement doit tendre à développer chez les élèves de nombreuses habiletés comme la construction d'un répertoire de problèmes de références, la capacité à se représenter puis à schématiser les problèmes, la capacité à raisonner et à élaborer des stratégies de calculs.

Enfin l'arrivée de l'évaluation repère en CE2 et CM2 et le développement d'un travail d'analyse des évaluations du CP à la 6e devraient également aider à comprendre, suivre et améliorer les enseignements dispensés et les résultats des élèves.

La proposition départementale pour la semaine des mathématiques a eu une forte portée aussi bien sur le département, l'académie qu'au niveau national.

Un premier bilan quantitatif donne les retours suivants :

- ✓ 13 271 classes inscrites
- ✓ 59 pays représentés
- ✓ 301 271 élèves concernés
- ✓ Cela représente 4,39 % des élèves scolarisés à l'école primaire
- ✓ 12 976 problèmes rédigés par les élèves

Perspectives et mise en œuvre :

Améliorer l'engagement des équipes dans les formations en constellations en travaillant à :

- accompagner les nouveaux programmes
- proposer aux équipes une **formation sur les fractions et les décimaux du cycle 2 au cycle 3**
- **rendre accessible** les enseignements en mathématiques
- poursuivre l'amélioration du regard porté par les élèves aux mathématiques à travers la proposition départementale pour la **Semaine des Mathématiques**

LE PLAN FRANÇAIS, des effets visibles sur les résultats des élèves

- **Bilan, des chiffres départementaux clés**

Entre 2018 et 2024, la Haute-Savoie a réussi à améliorer la maîtrise du français chez les élèves du 1er degré.

- En CP, augmentation de 4 points pour la reconnaissance des lettres.

- En CE1, l'écriture de syllabes est la compétence la plus réussie avec près de 96 % d'élèves atteignant une maîtrise satisfaisante. Les compétences de fluence de lecture ont également progressé de 3,3 points.

Pendant l'année scolaire 2023-2024, un travail de formation des enseignants a été conduit, du cycle 1 au cycle 3, dans le cadre des constellations pour favoriser l'efficacité des parcours d'élèves. Les contenus ont été identifiés en lien avec les besoins ciblés des équipes enseignantes et en s'appuyant sur l'analyse des évaluations nationales : le langage oral en maternelle, l'enseignement explicite de l'oral, le lien oral/écrit, le lexique et la syntaxe en cycle 1, la compréhension et la fluence de lecture C2 C3, la productions d'écrits: les gestes graphiques, la copie révision/amélioration

Des entretiens d'explicitation d'élèves ont été expérimentés au sein de certaines constellations avec l'appui du CAREC (Centre Académique de Ressources pour l'Égalité des Chances).

La valorisation des travaux des constellations en fin d'année permet des échanges appréciés entre enseignants : marchés des connaissances avec dans certains cas un rapprochement avec le plan mathématiques, des padlets... Des ressources sont également présentées : *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle, Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle, Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1, La compréhension au cours moyen, La grammaire du français du CP à la 6e.*

Le travail en petits groupes, proche de la réalité concrète du terrain, les relations avec les formateurs et les échanges de pratiques sont sources d'une grande satisfaction.

- **Perspectives**

Maintenir la vigilance concernant l'acquisition des compétences de compréhension, de fluence de lecture et renforcer l'expression écrite des élèves. Du geste d'écriture à la rédaction longue, l'expression écrite concerne toutes les disciplines et nécessite des progressions exigeantes et rigoureuses.

Favoriser l'articulation entre l'analyse des résultats des élèves, la réflexion menée lors des évaluations d'écoles quant aux projets d'école et le choix des objets de formation (cf thématiques des constellations).

Poursuivre le principe des constellations en année N+1 : approfondissement de la réflexion, consolidation des gestes professionnels et des outils mis en œuvre en année N, en lien avec le projet d'école.

Proposer en complément du travail en constellations des formations sur l'oral (cf. **Pédagogie de l'écoute** : une pratique langagière où comment faire progresser les élèves avec un groupe hétérogène) sur l'articulation entre la lecture et l'écriture (cf. **Lire et écrire au cycle 2, Oser une aventure poétique**).

Travailler l'enseignement du français en lien avec les autres disciplines (cf. **Tresser les langues** : les langues de la classe au service du français, vers une approche plurielle. **Pas d'histoires sans histoire** : comment la littérature, peut-elle aider à entrer en histoire ? **Fluence** : la fluence au cœur des pratiques et en support des outils numériques).

La diffusion d'une ressource, conçue par le groupe départemental français permettra de renforcer l'accompagnement des élèves de cours moyens sur l'acquisition des compétences déterminantes pour obtenir le degré d'autonomie attendu en sixième.

Temps global de l'enfant



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR) NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

La dynamique du CNR dans les écoles et établissements du département repose sur une approche participative, visant à adapter les pratiques éducatives aux besoins spécifiques des élèves et à encourager l'innovation pédagogique.

En 2023-2024 : 25 projets validés. 54 projets en cours d'élaboration.

Les éléments clés de la démarche



En quoi un projet CNR permet de servir la réussite de tous les élèves ?

Les projets CNR sont centrés sur des objectifs d'apprentissage pour les élèves et permettent de faire évoluer les pratiques professionnelles qui viennent soutenir les apprentissages.

Les équipes s'engagent collectivement sur un projet lié à leur contexte et au diagnostic posé. En permettant de définir une démarche projet qui agit sur l'engagement de l'élève et son expérience de l'Ecole, le projet CNR facilite le travail collectif et la mise en place d'une stratégie commune au bénéfice des élèves.

Chaque projet est amené à s'inscrire dans la durée et a une dimension évolutive.

Les cafés CNR



Afin de partager et d'essayer les bonnes pratiques et les démarches originales, la Haute-Savoie va poursuivre l'initiative du « café CNR » : un temps de rencontre à l'échelle des réseaux écoles/établissements d'un même territoire pour témoigner et illustrer la plus-value des projets engagés.

Un dynamisme fort au sein des écoles, collèges et lycées de Haute-Savoie :

Sur l'année scolaire 2023/2024, les 25 projets validés du premier au second degré visent l'excellence, le bien-être au service des apprentissages et l'égalité des chances.



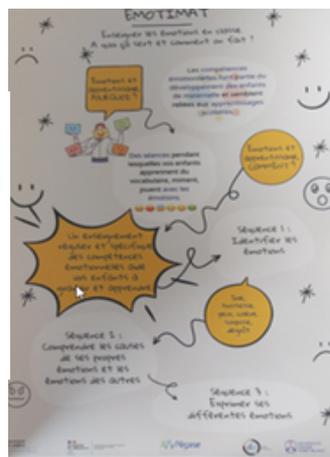
LE PLAN "MATERNELLE" DÉPARTEMENTAL

- Une école qui apporte les premiers fondements pédagogiques et éducatifs.

L'école maternelle développe les compétences langagières et la communication, pose les bases de l'apprentissage des mathématiques et de la lecture, stimule la curiosité et l'envie d'apprendre.

L'école maternelle encourage la socialisation et l'intégration dans un groupe. A ce titre les séances d'empathie, expérimentées cette année par 7 écoles du département vont se généraliser. A travers des jeux de rôle, des discussions de groupe et des lectures d'histoires, les élèves apprennent à écouter les autres et sont encouragés à exprimer leurs sentiments.

Une formation à destination des enseignants relative au dispositif pédagogique EMOTIMAT, issue d'une recherche collaborative, permettra de développer les gestes professionnels autour de l'enseignement des émotions. Elle invitera à l'entraînement régulier aux compétences émotionnelles en classe : en motricité, en mathématiques, en langage.



- Une école qui prévient l'échec scolaire

- Cette année, dans l'objectif prioritaire de concourir à l'égalité des chances, l'ensemble des classes de GS, en secteur REP du département, seront dédoublées. Cet encadrement renforcé donne plus de temps aux élèves pour apprendre et plus de temps aux professeurs pour s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs et les compétences pour réussir à l'école élémentaire.
- Un 11ème dispositif TPS, Toute Petite Section, sera ouvert à Bonneville à l'école du Bois Jolivet. La classe accueillera des enfants de 2 ans pour leur offrir une première expérience scolaire enrichissante. En TPS, la fréquentation de l'école est progressive et adaptée à chaque élève, selon un contrat de scolarisation travaillé avec sa famille. L'univers de la classe est pensé pour des activités stimulantes, au rythme des besoins des tout petits. Chaque dispositif du département peut accueillir jusqu'à 20 enfants. Une attention spécifique est portée à l'accueil des familles.

L'actualité départementale de la maternelle sera cette année l'organisation du salon académique de la maternelle. Il se déroulera pendant le printemps de la maternelle, le 26 mars 2024, à Annecy.

LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Le multilinguisme constitue le quotidien d'une majorité de citoyens dans le monde. L'enseignement des langues en France a pour objectif de former des futurs citoyens plurilingues, ouverts sur le monde et curieux sur le plan culturel et langagier. S'éveiller à la diversité linguistique et apprendre précocement une langue étrangère renforce les habiletés cognitives transversales et développe la cohésion sociale.

Les points d'appui pour investir ce domaine sont multiples :

- Le **guide** « *Guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle* » paru en 2023, propose des activités sur le thème de l'ouverture à la diversité linguistique et culturelle, la valorisation des langues d'origine des élèves et la mise en parallèle avec l'apprentissage du français, langue de scolarisation. L'apprentissage précoce de l'anglais permet aux élèves de se familiariser très vite avec les sonorités de cette langue et gagner en aisance dans l'expression.
- **L'enseignement D'une langue et EN langue** permet une exposition prolongée et une pratique fréquente et régulière. La Haute-Savoie compte désormais sept écoles EMILE, anglais et allemand. Certaines écoles fonctionnent à parité horaire, d'autres avec au minimum 3 heures d'exposition à la langue vivante. Les modalités d'enseignement s'appuient parfois sur les échanges de service et les décloisonnements. La continuité du parcours de l'élève est assurée par les collèges de secteur - les Barattes et Evire - avec un enseignement de DNL, puis aux lycées Berthollet et Lachenal pour les disciplines de tronc commun. Les tests en 3ème Ev@lang, analysés au niveau de l'académie, montrent des compétences nettement supérieures de ces élèves en langue étrangère.
- **La formation des professeurs des écoles** en langues et CLIL fait l'objet d'une attention particulière dans le département avec des formations académiques en anglais, allemand, espagnol et italien ; en partenariat avec Canopé, des ateliers conversationnels animés par une professeure d'anglais pour « oser s'exprimer » ; la mobilité des personnels et des élèves est encouragée grâce à la DRAREIC et à l'agence ERASMUS+ : plusieurs équipes d'écoles du département ainsi que des cadres ont pu aller s'inspirer des pratiques plurilingues européennes, débiter des partenariats avec des écoles d'Europe et améliorer leurs compétences en langue étrangère afin de mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages.
- **L'innovation pédagogique dans l'enseignement des langues** est soutenue grâce au Conseil National de la Refondation. Des groupes de travail académiques ont été créés pour renforcer la continuité école-collège autour de l'approche plurielle des langues. Dans notre académie, les propositions mettent les langues familiales ainsi que toutes les LVE2 enseignées au centre de la continuité des parcours, en termes d'objectifs et d'actions.
- Enfin, les **approches plurielles des langues et de cultures** qui mettent en lien la langue de scolarisation et les autres répertoires (familiers ou non) sont encouragées au travers d'activités de découverte et de comparaison. Ceci développe la métacognition et la mise en réseau des savoirs dans TOUTES les langues en particulier le français. En outre, les effets sont notables sur l'estime de soi, le sentiment de compétences, l'éducation à la citoyenneté en favorisant l'engagement de l'élève et la mise en place d'un climat de respect mutuel. Ces approches favorisent aussi des liens dynamiques avec les familles et l'école.

Pour retrouver toutes ces informations ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques produites par les formateurs, rendez-vous sur le [site du Groupe départemental des langues vivantes étrangères](#).

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des démarches de labellisation qui facilitent l'engagement collectif et la construction de projets

L'Éducation au Développement Durable est une éducation transversale, qui intègre les enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire et aux programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel. Elle permet aux élèves d'appréhender la complexité des enjeux contemporains et contribue à la construction du respect de l'autre. Les parcours « citoyen » et « santé » sont particulièrement favorables à la prise en compte des enjeux du développement durable.

La démarche de labellisation E3D est un levier fort pour l'engagement collectif : elle permet aux établissements de structurer localement leur avancée, d'inscrire les objectifs de développement durable dans leur politique éducative et de créer des synergies sur leur territoire. Trois niveaux de labellisation existent : de l'engagement (niveau 1), à l'approfondissement (niveau 2) puis l'expertise (niveau 3). En Haute-Savoie, 113 écoles et 46 établissements publics du second degré sont labellisés.

La démarche d'Éducation au Développement Durable se déploie par des actions sur les temps hors-classe, par l'engagement des éco-délégués mais aussi au sein des apprentissages notamment par la méthode projet.



Les référents académiques et départementaux accompagnent les dossiers de labellisation et participent aux visites des établissements afin de rencontrer les équipes et d'apporter les conseils pour l'évolution des démarches.

Un vademecum rappelle les enjeux et clarifie les concepts fondateurs de l'éducation au développement durable.

<https://eduscol.education.fr/document/5239/download?attachment>



20 mesures concrètes permettent notamment de donner aux élèves les outils d'analyse et de compréhension des défis du monde de demain afin de s'engager dans un futur soutenable et désirable, par l'acquisition de compétences. Le dossier ministériel ci-dessous précise le déploiement :

<https://www.education.gouv.fr/l-ecole-premier-lieu-de-l-engagement-pour-la-transition-ecologique-378551>



Les projets EDD, parce qu'ils sont, de fait, transformants, peuvent être soutenus dans le cadre du Conseil National de la Refondation et le Fonds d'Innovation Pédagogique et accompagnés par les cellules académiques et départementales du CNR.

Informations :

Site académique : <https://edd.web.ac-grenoble.fr/>

Les personnes ressources : <https://edd.web.ac-grenoble.fr/article/personnes-ressources>

Site départemental : <https://portail-ressources-education-dsden74.web.ac-grenoble.fr/edd>

Notre école faisons-la ensemble : <https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>



EPS ET SPORT À L'ÉCOLE

Élément clef de l'apprentissage d'une culture spécifique et du respect d'autrui, la pratique régulière d'une activité physique et sportive doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et des temps scolaires. Inscrite dans une temporalité allant de l'école primaire à l'enseignement supérieur, elle contribue à la bonne santé de tous les élèves.

Pour se faire, le rôle de l'École est incontournable. Elle doit permettre à chaque enfant de comprendre les enjeux d'une pratique physique régulière pour prendre, dès le plus jeune âge, des habitudes qu'il pourra garder tout au long de sa vie, améliorant ainsi ses capacités d'apprentissage et restaurant son capital santé.

La dynamique sportive et culturelle lancée lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 doit se concrétiser et se pérenniser par « l'héritage » de ces Jeux au service d'une pratique physique et sportive régulière au sein de nos écoles et établissements et plus généralement dans la vie quotidienne des élèves.

1-Le renforcement des savoirs fondamentaux de la pratique sportive

- Savoir Nager

La note de service du 3 mars 2022 réaffirme les objectifs liés à l'activité en ajoutant le terme "Sécurité" à la notion **Savoir Nager (Attestation du Savoir Nager en Sécurité, ASNS)**.

La lutte contre les noyades reste donc une préoccupation importante de l'école en donnant un caractère obligatoire à la mise en œuvre de cycles d'apprentissages tout au long du parcours scolaire des élèves. Afin de favoriser un apprentissage massif et qualitatif de la natation, les jeunes enseignants titulaires ont reçu cette année une formation sur le savoir nager. Ce principe sera reconduit pour l'année scolaire 2024/2025.

L'enquête natation, lancée au niveau de l'académie dans le premier degré au troisième trimestre de l'année scolaire 2023/2024, nous permet un premier éclairage sur la situation de la mise en place de l'ASNS et plus généralement sur la pratique de la natation dans notre département.

350 écoles ont répondu au questionnaire : 325 publiques et 25 écoles privées.

- 22 écoles déclarent n'avoir accès à aucune piscine (dont 1 privée, 12 écoles maternelles) : certains lieux du département restent éloignés de cette activité obligatoire par manque de créneaux et / ou d'infrastructures de proximité.
- L'apprentissage de la natation est désormais plutôt « massé » dans notre département : 225 écoles organisent des cycles de 2 séances par semaine et 87 écoles programment l'activité sur des cycles de 4 séances hebdomadaires. Finalement, seulement 38 écoles déclarent n'aller à la piscine qu'une fois par semaine. Saluons cette densification des apprentissages au bénéfice des résultats des élèves.
- 3 écoles déclarent organiser leurs cycles natation en « classes bleues » : classe de découverte avec un temps conséquent dans l'emploi du temps dédié au « savoir nager », c'est sans aucun doute la meilleure option encore trop méconnue pour les 22 écoles qui n'ont pas accès à un bassin.

- Les séances programmées concernent majoritairement les cycles 2 autour des 3 piliers de l'aisance aquatique et le passage de l'ASNS au CM demeure un chantier à mettre en œuvre qui vient bousculer les habitudes de programmation dans les écoles et sur les bassins.
- L'analyse des résultats de l'enquête sur l'évaluation des compétences des élèves reste à affiner et la question de la circulation de l'information sur les acquis des élèves entre les cycles et plus encore lors du passage au collège est un enjeu majeur.

En effet, sans une information fiable et normée (dans le livret scolaire unique par exemple) sur l'ASNS, il demeure difficile pour les établissements du second degré d'anticiper et de s'organiser afin de donner une priorité d'accès aux bassins pour les élèves non-nageurs.

Note de service : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>



- Savoir rouler à vélo

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) vise à la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

Celle-ci est répartie en 3 blocs permettant aux élèves d'acquérir les compétences techniques à la conduite du vélo en milieu sécurisé (bloc 1), d'apprendre à reconnaître les panneaux liés à la sécurité routière et l'utilisation du vélo en milieu sécurisé (bloc 2) puis de sortir de l'école en vélo afin de valider le bloc 3 en milieu urbain. L'acquisition des 3 blocs délivre le savoir rouler à vélo.

Le "**Savoir Rouler**" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.



Dans le premier degré :

La DSDEN 74 a inscrit cette année 6 sessions de formation dans le plan de formation des professeurs des écoles, ce qui a permis de former une centaine d'enseignants du département.

Pour l'année 2023-2024, ce sont 177 classes soit 3777 élèves qui ont fait au moins un bloc du Savoir Rouler.

Concernant la pratique de l'activité vélo à la journée : 5420 élèves de 246 classes ont eu la possibilité de pratiquer cette activité au moins une journée dans l'année.

Le développement des formations départementales pour l'année 2024-2025 devraient permettre d'augmenter considérablement le nombre d'élèves obtenant l'attestation du SRAV avant l'entrée au collège.

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

2-La promotion, le développement et l'augmentation du temps d'activité physique des jeunes

- Génération 2024

Le label Génération 2024 a permis à toutes les écoles primaires, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur qui le souhaitent de bénéficier de l'énergie unique des Jeux Olympiques et Paralympiques, d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes en développant entre-autre des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Au-delà de la labellisation, c'est bien une nouvelle rentrée olympique qui concerne les écoles et les établissements, les Jeux Paralympiques ouvrant l'année scolaire 2024 / 2025.

Certains enseignants ont pu bénéficier du dispositif « ma classe aux Jeux », ils auront la chance de partir en ce début de période avec leurs élèves pour voir des épreuves à Paris.

Pour toutes les écoles et les établissements, c'est bien la notion « d'Héritage des Jeux » qui doit se matérialiser notamment par la généralisation de l'apprentissage de la culture sportive à l'école dans le champ de l'EPS et des autres disciplines mais aussi en lien avec le développement des fédérations sportives scolaires UNSS et USEP, avec également l'appui des partenaires de l'ensemble des fédérations sportives et des collectivités territoriales.

<https://generation.paris2024.org/label-generation-2024>

- 30 minutes d'activité physique quotidienne

Lancé officiellement en février 2021, le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidiennes » constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants. Il vise à donner aux élèves d'école élémentaire des habitudes de vie plus active. La mesure s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé » pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité des plus jeunes. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants. Elle contribue ainsi à leur donner le goût d'une pratique sportive quotidienne et pérenne dans le cadre de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'objectif sous-jacent est clair : que tous les élèves français puissent réaliser les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé car à l'heure actuelle 87% des adolescents français n'atteignent pas cette recommandation et 20% d'entre eux sont en surpoids.

Des ressources en ligne sont disponibles pour permettre aux enseignants de programmer de l'activité physique tous les jours. Une formation inscrite au plan départemental de formation des professeurs des écoles sera de nouveau mise en place à la rentrée 2024 pour accompagner les enseignants qui en ressentiraient le besoin.

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

- École ouverte buissonnière au sein du dispositif vacances apprenantes

Le dispositif école ouverte buissonnière permet aux élèves volontaires de partir en séjours dans des centres d'hébergement. Des révisions des savoirs fondamentaux sont dispensés le matin par des enseignants. L'après-midi est réservé à des activités sportives parmi lesquelles on peut trouver des grands jeux, de la randonnée ou encore de la natation.

Cette année, le budget alloué par le rectorat nous a permis de faire partir 247 enfants répartis dans 7 séjours différents entièrement financés par l'état. Ces séjours ont parfois été l'occasion d'organiser des remises à niveau en Français et en Mathématiques. 110 élèves ont bénéficié d'un séjour « Savoir nager » leur proposant 1 heure de natation quotidienne pendant 5 jours et par groupe de 10 élèves leur donnant ainsi la possibilité de valider l'attestation du Savoir Nager.

Il y a eu 542 pré-inscriptions cette année. C'est le fruit du travail des directeurs d'écoles qui selon le principe du dispositif « vacances apprenantes » ont priorisé les élèves ayant quelques fragilités scolaires, ceux n'ayant pas validé le savoir nager ou encore ceux n'ayant pas la possibilité de partir en vacances.

Un dispositif école ouverte buissonnière a été monté avec la principale du collège de Bons en Chablais permettant de faire partir 20 élèves de 6ème en séjour montagne à Chamonix.



ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

- **Les accueils collectifs de mineurs**

La Haute-Savoie, premier département de France avec **1600 séjours de vacances**, accueille près de **60 000 enfants aux périodes de vacances**, dans 290 centres avec hébergement. Plus de **300 accueils de loisirs** reçoivent également tout au long de l'année plus de **90 000 enfants**. Les activités accessoires à ces accueils sans hébergement sous forme de mini-camp sur une semaine sont en pleine expansion.

Après des années impactées par la crise sanitaire, les activités ont largement repris dans les accueils avec hébergement notamment en février et en été.

Le dispositif "**Colos apprenantes**", reconduit en 2024, permet à des jeunes âgés de 3 à 17 ans de renforcer leurs apprentissages tout en découvrant des activités de loisirs variés, de nouveaux territoires et d'autres enfants.

Cette année, plus de 150 000 euros ont été alloués à des collectivités et associations pour aider au départ d'environ 320 enfants en « colos ».

L'ensemble de ces accueils collectifs de mineurs fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'État, s'agissant de la sécurité physique et morale et de la dimension éducative. Les personnels sont ainsi mobilisés dans le contrôle des équipes d'encadrement, de l'organisation des activités et des locaux, ainsi que dans l'accompagnement des organisateurs.

- **SNU et engagement**

Le **Service national universel** (SNU) est une expérience d'engagement adressée aux jeunes de 15 à 17 ans, dont la mission est le renforcement de l'émancipation de la jeunesse en complément de l'instruction obligatoire. Les premières classes engagées ont été mises en place dans 10 lycées du département cette année.

En 2024, **150 élèves** ont effectué un séjour de classe engagée et **500 jeunes** ont participé aux séjours de cohésion individuels organisés aux vacances de printemps, au mois de juin et pendant la première quinzaine de juillet.

Le SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport) a par ailleurs organisé 4 séjours de cohésion à ces mêmes périodes et accueilli plus de 500 jeunes dans le département.

Au programme des séjours : des activités sportives, une journée de sécurité intérieure, de défense et de mémoire, la visite du musée Olympique à Lausanne ou de la Croix Rouge à Genève, des rencontres avec des élus ou des personnes investies dans la vie associative.

Pour approfondir : <https://www.snu.gouv.fr/>

Parcours des élèves



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La politique d'éducation artistique et culturelle développée en Haute-Savoie au cours de l'année scolaire 2023-2024 s'est renforcée par le déploiement d'actions sur l'ensemble des réseaux de territoires scolaires, en particulier dans les zones rurales et montagnardes éloignées du maillage culturel.

Les Parcours d'éducation artistique et culturelle co-construits avec les circonscriptions, les communes, le département, la région, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et le rectorat (DAAC) depuis plusieurs années ont donné lieu à la réalisation de nombreux projets de qualité dans nos écoles et nos établissements : pratiques artistiques, rencontres avec les œuvres, connaissances associées.

Un accompagnement spécifique est mené sur certains territoires ciblés comme prioritaires, afin de favoriser l'égal accès de toutes et tous aux Arts et à la Culture, qui peut donner lieu à des projets de conventionnement. L'axe culturel est également un axe fort dans le cadre de dispositifs comme les Cités éducatives et les Territoires éducatifs ruraux.

Des projets inter-degré remarquables ont vu le jour comme une résidence en design culinaire au lycée hôtelier F. Bise de Bonneville et dans deux écoles du territoire : l'école Bois Jolivet et l'école Angèle et Jules Nicollet (cf photo ci-dessous), le jury junior du festival international du film d'animation d'Annecy la participation massive des scolaires au festival et un projet fédérateur autour du vivre-ensemble à l'échelle de l'établissement au collège de Saint Jean d'Aulps, FestiVallée.



La dynamique culturelle dans le 1er degré est également manifeste avec notamment, des artistes plasticiens à Frangy, les classes chantantes / opéras du département, un salon de littérature jeunesse à destination des scolaires à Passy.

Dès la rentrée, cette belle dynamique territoriale se poursuit, avec notamment des projets inter degré qui vont rayonner au-delà des établissements avec « A nous de jouer » à Evian et trois résidences d'artistes : collège Jean-Jacques Gally à Scionziez, collège du Verney à Sallanches et collège Jacques Prévert à Meythet.

La valorisation de cette dynamique culturelle du département est portée par les écoles et les établissements grâce à l'application ADAGE qui permet aux collectivités, aux partenaires et aux familles de partager les actions vécues par les élèves tout en contribuant à leur financement (DAAC, DRAC, collectivités, APE) lors des campagnes d'appel à projets. Cette application permet également d'assurer la lisibilité du parcours des élèves de la maternelle au lycée.

L'utilisation du Pass Culture, via la plateforme Adage, s'est accentuée cette année scolaire, avec 60% d'utilisation de la part collective du Pass Culture en complément des dispositifs portés par le Département et la Région.

Dans le cadre de la convention triennale signée avec le Département, l'articulation du Pass Culture avec les Chemins de la Culture s'accroît en 2024-2025, afin de soutenir davantage de projets et d'accroître l'aide aux transports, dans le cadre des projets et des dispositifs, notamment Collège au Cinéma.

Un des objectifs du parcours d'Éducation artistique et culturelle est de favoriser l'autonomie des pratiques artistiques et culturelles des jeunes. C'est une autonomie qui se construit progressivement, grâce à un accompagnement dans la prise en main du Pass Culture individuel dans les lycées, et la mise en place de partenariats privilégiés avec les structures culturelles de proximité.

PARCOURS CITOYEN

Dans le cadre scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté se conçoit comme un parcours cohérent ; il s'impose comme un projet de l'élève et pour l'élève qui doit l'amener à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement. Tout au long de sa scolarité, l'élève fait l'expérience d'un lieu particulier, l'école puis l'établissement, où l'on apprend ensemble, dans le respect de principes qui permettent à chacun de s'épanouir et de connaître et reconnaître les autres. L'élève trouve sa place dans le groupe, la classe au premier chef, sans renoncer pour autant à sa singularité. Il y apporte ses connaissances, sa culture, tout en intégrant les exigences et les objectifs communs de l'école. L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Pour y parvenir les équipes pédagogiques disposent de temps de concertation au sein d'instances existantes : conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté et comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Afin d'aider la communauté éducative à remplir sa mission régalienne, le groupe départemental Parcours citoyen (inter-degré et inter-catégoriel) a construit des outils à l'intention des enseignants pour les élèves de la maternelle au cycle 3. Un premier sous-groupe a construit un Padlet Laïcité et valeurs de la République qui rassemble des ressources en formation pour les enseignants et des propositions « clefs en main » pour les classes sur le thème « La laïcité, une ressource pour faire vivre la fraternité ». Le deuxième sous-groupe a lui aussi produit un Padlet Construire la citoyenneté et la mémoire présentant de façon chronologique, sur l'année scolaire, l'ensemble des temps forts dans lesquels les professeurs du premier et du second degrés peuvent engager leurs élèves pour aborder la citoyenneté et la mémoire. Enfin, le troisième sous-groupe a produit des outils pour la mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement PHARe, obligatoire dans tous les collèges et toutes les écoles élémentaires depuis la rentrée 2022, et étendue aux lycées depuis la rentrée 2023. La Méthode de la Préoccupation Partagée (conceptualisée par Anatole Pikas) est une des méthodes préconisées pour traiter les situations d'intimidation ou/et de harcèlement scolaires. C'est une méthode qui a largement été diffusée dans le département, à l'occasion de formations en direction des équipes de collège et du 1er degré, mais également dans les écoles, grâce à des équipes protectrices mandatées par les IEN pour prévenir et traiter les situations.



PARCOURS SANTÉ

Le plan santé départemental

La santé, tant physique que mentale et sociale des élèves, constitue une priorité pour notre département ;

Ce plan a été élaboré dans le but de promouvoir le bien-être, prévenir les risques et accompagner chacun dans son parcours scolaire et professionnel.

Il s'appuie sur une démarche collaborative et inclusive, mobilisant les compétences des professionnels de l'éducation, de la santé et du social, et des partenaires locaux.

Notre engagement est essentiel pour faire de ce plan une réussite partagée.

AXE 1 : PILOTAGE DE LA SANTÉ SUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- A. Engagement des établissements dans une démarche EPSa en s'appuyant sur le développement des CPS
- B. Structuration et priorisation des missions des personnels de santé
- C. Collaboration avec les partenaires locaux de santé

AXE 2 : SANTÉ MENTALE

- A. Mise en place du protocole santé mentale dans chaque établissement
- B. Formation de personnels dans les établissements scolaires au secourisme en santé mentale
- C. Agir en promotion de la santé mentale : promouvoir une approche positive de la santé mentale
- D. Renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire



AXE 3 : PRÉVENTION DES CONDUITES A RISQUE

- A. Sensibiliser et informer sur les dangers des conduites à risque avec ou sans consommation de substances
- B. Sensibilisation à l'usage responsable des écrans en collaboration avec les familles et les acteurs locaux
- C. Promouvoir des comportements sains et responsables
- D. Accompagner et soutenir les jeunes à risque



AXE 4 : ÉDUCATION à LA SEXUALITÉ

- A. Poursuite du travail entrepris par le COTECH éducation à la sexualité en partenariat avec le conseil départemental
- B. Mise en œuvre du nouveau programme d'éducation à la sexualité
- C. Renouvellement des formations notamment à destination des enseignants du 1er degré
- D. Formation des personnels aux dépistages des violences sexuelles intra familiales
- E. Travail d'information auprès des familles à consolider

AXE 5 : HYGIÈNE DE VIE

- A. Prévention du surpoids et de l'obésité en mettant l'accent sur l'éducation nutritionnelle en fonction des territoires
- B. Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité
- C. Accompagnement des élèves sur les bonnes pratiques visant à favoriser un environnement propice au sommeil

AXE 6 : DÉPISTAGES PRÉCOCES

- A. Organisation des visites médicales et des dépistages infirmiers
- B. Consolidation du partenariat avec la PMI pour une cohérence dans les visites de dépistage
- C. Développement des partenariats avec les acteurs locaux de santé



PARCOURS AVENIR

Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'éducation à l'orientation ne peut plus se suffire de la question individuelle *"Qu'est-ce que tu veux faire plus tard ?"* mais se doit d'être une question collective : *"Quelle société voulons-nous construire demain ?"*

Aider un adolescent à s'orienter, c'est l'aider à s'interroger sur soi et sur les parcours de formation, c'est aussi le guider et l'accompagner dans ses questionnements sur le travail, lui proposer des expériences vécues et des démarches précises ; ce n'est pas d'abord le documenter, c'est l'aider à se situer.

L'orientation est un **long et lent exercice de libération et de construction**, un travail personnel qui tour à tour élabore l'avenir, défroisse le présent ou revisite le passé. Les choix scolaires et professionnels se font souvent dans la continuité des trajectoires familiales. Ils constituent aussi des opportunités de changer, d'apprendre le sens unique de notre vie.

Aux accompagnateurs d'amener l'élève à oser s'aventurer hors de son hameau, de son quartier, de ses stéréotypes. L'orientation, c'est aussi aider les jeunes à construire individuellement et collectivement des formes de vie active contribuant à un développement équitable et soutenable.

Les axes prioritaires :

- **La découverte des métiers au collège**

Elle vise à développer les connaissances et les compétences qui sont nécessaires aux élèves pour construire progressivement un projet d'orientation scolaire et professionnel. Il s'agit en particulier de mieux préparer les élèves aux choix d'orientation de fin de 3ème afin que ces derniers soient plus diversifiés, porteurs d'ambition et puissent s'affranchir des stéréotypes liés à l'appartenance sociale et/ou au genre

En 2023-2024 cette découverte métiers s'est généralisée à l'ensemble des élèves des classes de 5ème, 4ème et 3ème pour leur offrir un rendez-vous régulier avec le monde professionnel

Les activités à conduire s'articulent autour de trois axes :

- La connaissance des secteurs d'activité,
- Les expériences d'immersion et
- La découverte des formations post collège.

Les enseignants de collège ont pu participer à des journées de formation pour découvrir les formations de lycées professionnels, en y associant des visites d'entreprise et visite des plateaux techniques des lycées.

Les **CLEE (comités locaux école entreprise)** et les **CIO (centre d'information et d'orientation)** se sont mobilisés également autour de ces enjeux, en proposant sur chaque territoire des actions dédiées à la découverte des métiers, en collaboration avec les CAMPUS des métiers

Une formation des référents découverte métiers a été organisée sur le département, pour permettre aux enseignants d'approfondir la démarche d'accompagnement à l'orientation et se doter d'outils de pilotage dans chaque établissement.

- **Politique départementale des salons et forums**

Une première réunion associant l'ensemble des partenaires de chaque territoire, du collège à l'Université a permis de recenser l'offre proposée au niveau départemental, et d'enrichir la réflexion sur les besoins spécifiques des publics. Ces forum et salons permettent de valoriser l'offre de formation du territoire, et participent aussi à l'exploration des activités professionnelles.

Les élèves doivent être placés en tant qu'acteurs, la réussite de cette expérience étant étroitement liée à sa préparation et à son exploitation. Un calendrier annuel sera partagé pour offrir une meilleure visibilité aux établissements scolaires. Un groupe de travail s'est constitué, en collaboration avec les services de l'orientation et la mission école entreprise.

- **Compétences à s'orienter**

2 collèges ont pu participer en 2023 à une étude menée par le Laboratoire de Psychologie et d'Ergonomie Appliquées (affilié à l'Université Paris Cité et l'ONISEP pour coconstruire un référentiel des compétences à s'orienter au collège en impliquant les équipes éducatives, les élèves et leurs familles.

La rédaction du « Référentiel Avenir(s) : Compétences à s'orienter au collège » est en cours de finalisation en vue d'une diffusion à la rentrée scolaire prochaine :

15 compétences réparties en trois grandes catégories, la recherche d'information, la connaissance de soi et la construction de ses projets, permettront aux jeunes de conscientiser la mise en œuvre de leur parcours et de leur projet.

Les compétences à s'orienter se définissent comme *"l'ensemble des compétences qui fournissent aux individus et aux groupes des méthodes structurées pour recueillir, analyser, synthétiser et à organiser les informations sur soi, les formations et les métiers mais aussi les compétences pour définir et gérer des décisions et des transitions"*.

La plateforme Avenir(s), à destination des élèves, des parents et des équipes éducatives, ouvrira en novembre 2024 : un programme d'éducation et d'accompagnement à l'orientation coordonné par l'Onisep. Il permettra à chaque jeune d'apprendre à s'orienter progressivement et sereinement. <https://avenirs.onisep.fr/>

- **Égalité filles / garçons**

11 établissements ont été labellisés, 6 lycées et 5 collèges. (Pour rappel 5 établissements avaient déjà) obtenu le label en 2023)

Ce label reconnaît un engagement en faveur de l'égalité fille-garçon. Cette démarche vise la réussite des élèves et la construction de parcours affranchis des déterminismes de genre, la mise en place d'un climat d'apprentissage attentif aux effets du sexisme ou encore la participation équilibrée des filles et des garçons à la voie démocratique de l'établissement

La 2ème édition du séminaire bi départemental a réuni les référents égalité des établissements enseignants/CPE/AED/Documentalistes/et quelques personnels de direction

[Ressources Egalité - Digipad by La Digitale](#) . Le prochain séminaire est prévu le 18 octobre

Egalité des chances



LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le dédoublement des classes de Grande Section de maternelle, de Cours Préparatoire et de Cours Élémentaire 1ère année en éducation prioritaire est une mesure de justice sociale. Donner les mêmes chances de réussite à chaque élève, quelle que soit son origine sociale, est un enjeu fort.

Elle a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires et elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.

Les effectifs réduits des classes dédoublées permettent de répondre aux besoins de chaque élève tout en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques structurées et progressives. Les enseignants peuvent travailler différemment pour engager les élèves dans une véritable dynamique d'apprentissage.

Le dédoublement des classes favorise un enseignement explicite, un dialogue avec chaque élève et un temps de travail soutenu. Chaque élève est accompagné afin qu'il puisse progresser grâce à une approche plus individualisée.

Les résultats aux évaluations nationales sont encourageants même si le travail doit se poursuivre. Les élèves sont accompagnés pour mieux accéder au sens des mots, des phrases et des textes. Ils consolident l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ils progressent également en langage oral et en résolution de problèmes.

Des effets sont également mesurés sur le climat scolaire.

Les classes dédoublées ont été déployées massivement en Haute-Savoie dans les territoires de l'éducation prioritaire et les communes se sont mobilisées pour adapter les locaux.

A cette rentrée, le déploiement des classes dédoublées est pleinement réalisé.

Ce sont 1897 élèves qui bénéficient de la mesure : 620 en GS, 634 en CP et 643 en CE1.

18 écoles situées 143 classes dédoublées ont été créées dans 18 écoles situées dans les communes d'Annemasse, de Cluses, de Gaillard, de Marnaz et de Scionzier.

Les enseignants des classes dédoublées bénéficient de formations permettant de valoriser leurs initiatives pédagogiques et la mutualisation des pratiques. Leur enseignement, fait de bienveillance et d'exigence porte une ambition pour chaque élève.



LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

Le dispositif Territoires éducatifs ruraux (TER) est destiné aux zones rurales et de montagne, et de façon plus générale aux zones éloignées.

Le cadre national définit trois axes sur lesquels s'appuient les stratégies locales : mobiliser un réseau de coopération autour de l'École, garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir et renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale.

Les Territoires éducatifs ruraux concernent les élèves du premier degré et du second degré (niveau collège). Ils constituent un réseau autour de l'École :



Cadre national des TER

Objectif: corriger l'impact des inégalités territoriales dans la réussite scolaire des élèves



1- Renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux

- Participation de l'École au rayonnement de son territoire

2- Garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

- Renforcement de l'accompagnement à l'orientation et la mobilité

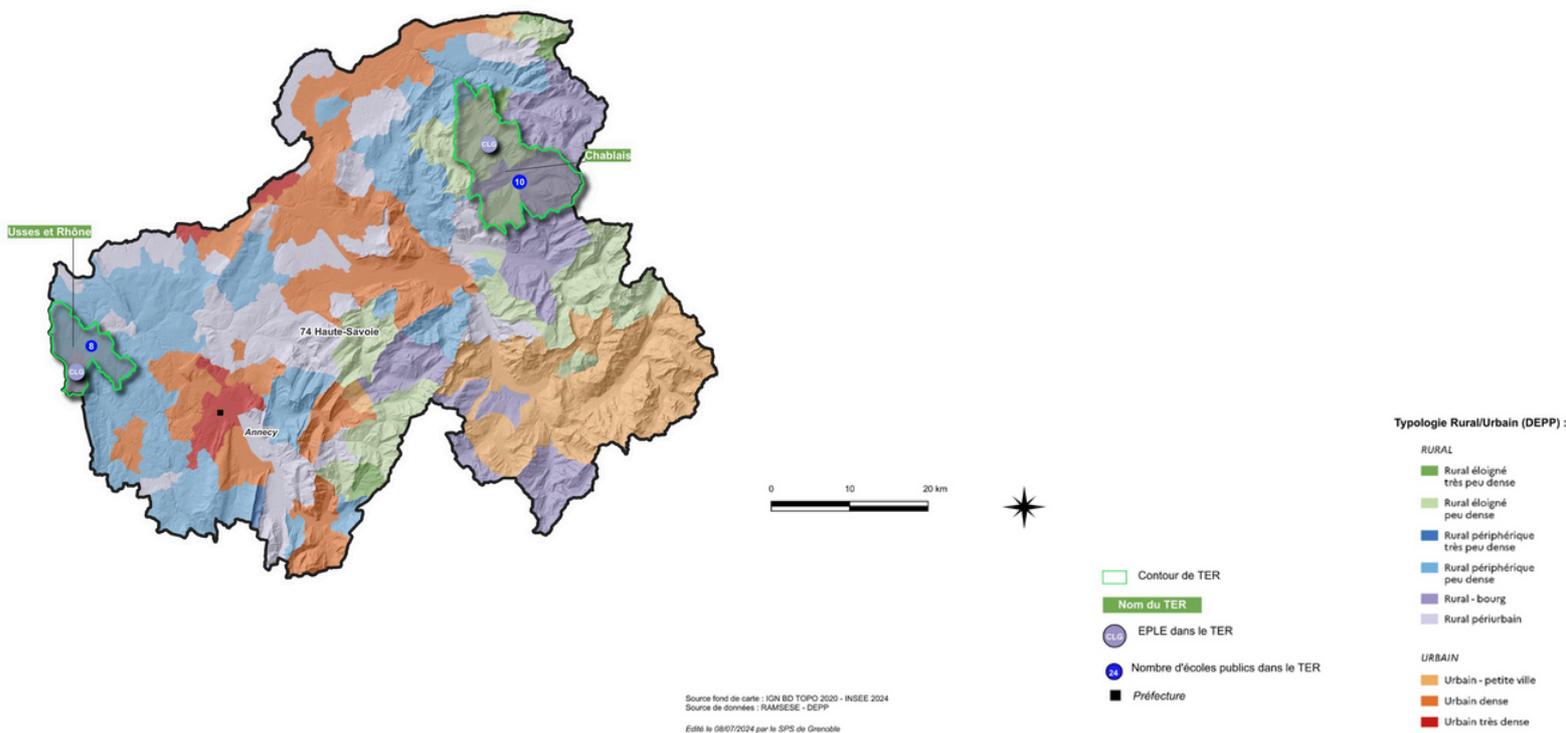
3- Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels

- Réflexion collective à destination des réseaux d'établissements et d'enseignants

Les TER favorisent un réseau de coopération autour de l'École avec:

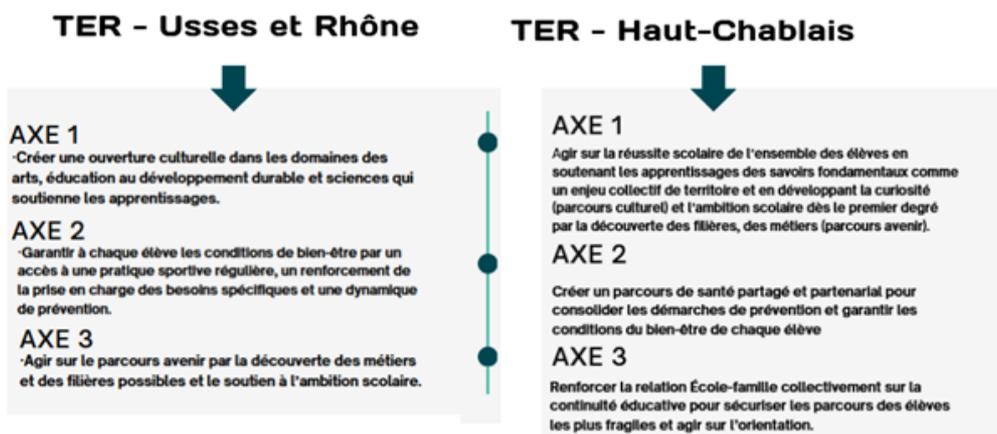
- ✓ Un projet éducatif contextualisé
- ✓ La diffusion d'une démarche qui agit en continuité éducative
- ✓ Des alliances éducatives confortées

En Haute-Savoie, deux TER se déploient sur un territoire rural et sur un territoire de montagne : le TER Usse et Rhône et le TER du Haut-Chablais.



- 1506 élèves sont concernés par le TER de Usse et Rhône : le collège tête de réseau est le collège Mont des Princes avec 8 écoles des communes de Bassy, Challonges, Usinens, Clermont, Desingy, Franclens, Menthonnex sous Clermont et Seyssel ainsi que les 2 lycées acteurs : le lycée de l'Albanais et le lycée Porte des Alpes
- 1052 élèves sont concernés par le TER du Haut-Chablais : le collège tête de réseau le collège Henri Corbet de St Jean d'Aulps avec 10 écoles des communes de Essert-Romand, la côte d'Arbroz, la Vernaz, le Biot, les Gets, Montriond, Morzine, St Jean d'Aulps et Seytroud ainsi que deux lycées acteurs : le lycée de la Versoie et le lycée Savoie Léman.

A partir des constats partagés, chaque TER a défini 3 axes stratégiques qui guident la démarche de mise en œuvre :



CITÉS ÉDUCATIVES

Les deux cités éducatives d'Annemasse et de Bonneville, des alliances éducatives actives pour la réussite des élèves

Les cités éducatives, label d'excellence, représentent une démarche forte et ambitieuse en accordant une priorité à l'éducation dans les quartiers prioritaires de la ville. Elles permettent de favoriser les synergies entre les acteurs d'un territoire et de mettre en œuvre une politique éducative ciblée pour les enfants, les élèves et les jeunes de 0 à 25 ans.

Trois objectifs nationaux structurent la méthode « cité éducative » : **conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles**. Chacune des deux cités éducatives de Haute-Savoie a défini, par un diagnostic, ses enjeux stratégiques, en cohérence avec les axes nationaux.

Au sein des deux cités éducatives d'Annemasse et de Bonneville, les acteurs ont pu travailler ensemble pour concrétiser des projets forts autour de l'orientation, la citoyenneté, l'ouverture à la culture et pratique sportive, la mobilité. Les programmes d'actions des deux territoires se poursuivent jusqu'en 2025.

Ressources : <https://www.citeseducatives.fr/>



LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Le dispositif Devoirs faits pour accompagner le travail personnel de l'élève

Le dispositif Devoirs faits, déployé au collège permet d'accompagner chaque élève sur l'apprendre à apprendre. Au sein des collèges tous les élèves de 6ème bénéficient d'un temps dédié sur les thématiques suivantes :

- S'organiser dans son travail personnel
- Comprendre les consignes
- Comprendre et apprendre une leçon
- Mémoriser une leçon
- Travailler son autonomie
- S'entraîner à l'oral ou à la lecture

Le dispositif est obligatoire pour tous les élèves de 6ème et se poursuit sur le cycle 4 par des modalités définies localement. Il permet de répondre aux besoins de chaque élève et de l'accompagner vers sa réussite. Pour les élèves de cycle 4, l'académie de Grenoble permet également de mobiliser le dispositif « E-devoirs faits ».

Des outils nationaux et académiques accompagnent la mise en place de cette nouvelle modalité.

Ressources : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/maquette-devoirs-faits-125391>

Le parcours travail personnel de l'élève : <https://eaafc.web.ac-grenoble.fr/node/451>



PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE

Classe prépa seconde

20 élèves n'ayant pas obtenu leur DNB ont été retenus pour participer à cette expérimentation. Cette classe prépa seconde est implantée au lycée Jean Monnet à Annemasse.

Destinée aux élèves **qui ont été admis en classe de seconde** (générale et technologique ou professionnelle), **qui n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet (DNB)**, identifiés en classe de troisième comme pouvant tirer bénéfice de ce dispositif.

Objectifs :

- Bénéficier d'une année de remédiation pour consolider les attendus du socle.
- Se préparer à la classe de seconde qu'ils ont envisagée en se familiarisant avec les pratiques et méthodes du lycée.
- Confirmer ou mieux définir leur projet d'orientation, voire le modifier.

Dispositif SAS rentrée 2024

Priorité nationale : aucun élève de 3ème sans solution à la rentrée.

Tout élève non affecté doit faire sa rentrée dans son établissement d'origine qui le reçoit et l'accompagne dans la poursuite de sa formation scolaire ou en apprentissage. *Note de service du 24-01-2024 (BO n°5 du 2 février 2024).*

Sécuriser l'affectation du plus grand nombre d'élèves.

Renforcer l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

Un dispositif transitoire d'un mois, mis en place dès la rentrée pour accueillir les élèves non affectés avec un MEF (module élémentaire de formation) spécifique.

Les élèves concernés y seront accueillis avec l'appui des enseignants coordonnateurs de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire), dans l'attente d'une solution. Un emploi du temps aménagé alternant des temps en classe de 3ème (suivi des enseignements en fonction de leurs besoins) et des temps avec un enseignant de la MLDS dans le cadre d'activités d'accompagnement au parcours pourra leur être proposé. Les psychologues de l'éducation nationale pourront également être mobilisés.

A noter : si l'élève n'est pas réaffecté à l'issue du SAS, il sera soit maintenu au collège, soit intégré au sein du dispositif MLDS Trajectoire+.

Circulaire académique 29 mai 2024 : sécurisation des parcours des élèves 3eme non affectés
[eb.ac-grenoble.fr/node/451](https://www.ac-grenoble.fr/node/451)

École inclusive



ASH

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

8 000 élèves en situation de handicap scolarisé

6 500 élèves avec notification pour un-e AESH

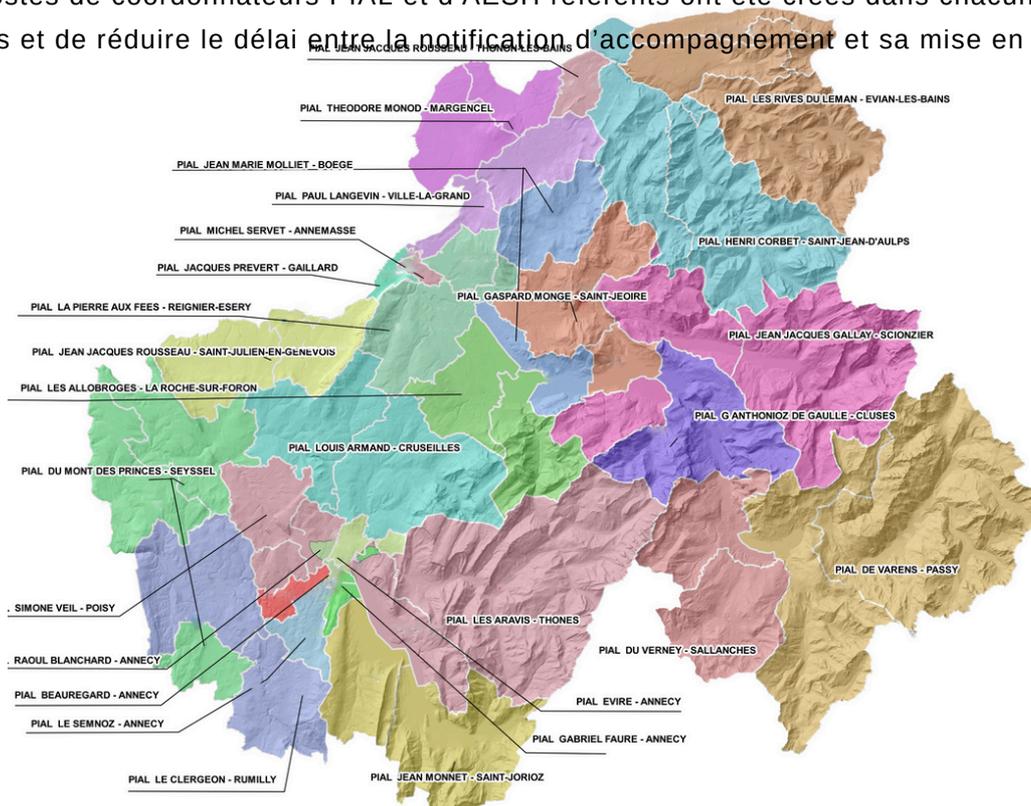
106 ULIS avec un total de 1 340 élèves

Le département de la Haute-Savoie compte à cette rentrée un peu moins de 8 000 élèves en situation de handicap, dont 88 % sont scolarisés en milieu ordinaire et 12 % restant en établissements médico-sociaux. La scolarisation en milieu ordinaire se déploie selon trois modalités principales :

⇒ Accompagnement de l'élève par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), environ 1800 personnes. Cet accompagnement se déploie dans le cadre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés : 27 PIALS inter-degré sont organisés en Haute-Savoie.

A cette rentrée, environ 6500 élèves bénéficieront d'un accompagnement AESH.

- Une seconde circonscription ASH est créée sur le département : il existe désormais un service de l'école inclusive (SEI) Nord et un SEI Sud.
- Chaque PIAL du département est piloté par un double pilotage chef d'établissement et inspecteur de l'Éducation Nationale du premier degré. Ils sont assistés par les correspondantes PIALS qui relèvent les besoins, recrutent et forment les AESH.
- Des postes de coordonnateurs PIAL et d'AESH référents ont été créés dans chacun des PIAL afin de faciliter les liens et de réduire le délai entre la notification d'accompagnement et sa mise en œuvre effective.

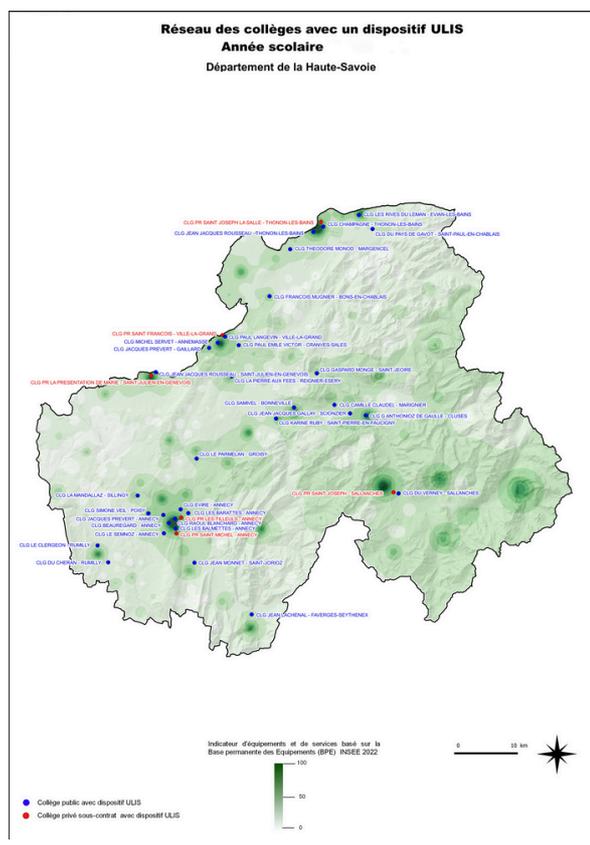
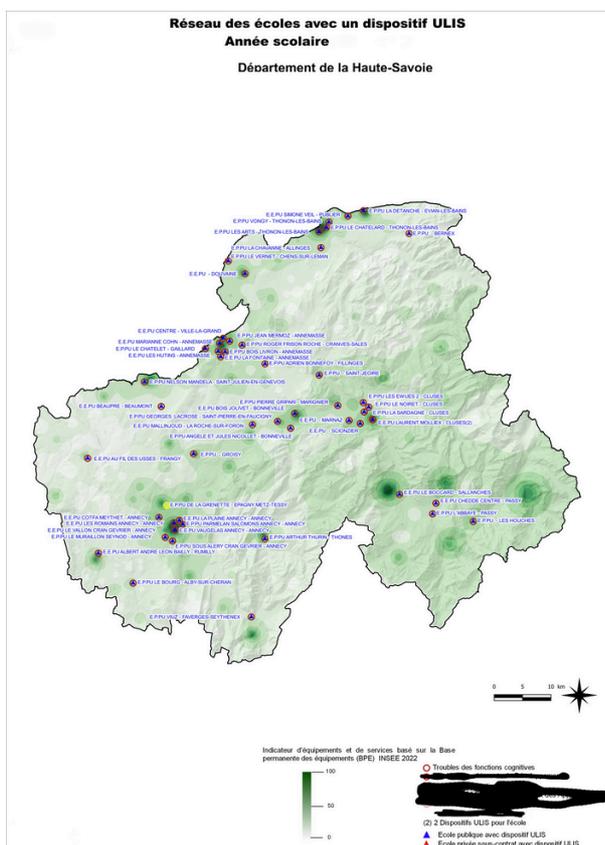


⇒ Scolarisation en Ulis (Unité locale pour l'inclusion scolaire). Le département de la Haute Savoie compte 60 ULIS publiques et 5 ULIS privées dans le premier degré et 36 ULIS collèges publics et 5 ULIS collèges privés. 4 nouveaux dispositifs ont été créés pour la rentrée. Ce sont près de 1340 élèves qui bénéficient d'une affectation en Ulis. Les élèves admis dans ces Ulis sont systématiquement inscrits dans une classe ordinaire d'école, de collège et bénéficient en tant que de besoin, de temps de regroupement avec le coordonnateur de l'Ulis et peuvent être accompagnés, si nécessaire, par un accompagnant collectif. Pour les élèves de lycée qui ont une notification ULIS, l'accompagnement se fait dans leur lieu de scolarité par les coordonnateurs des ULIS lycées.

⇒ Scolarisation dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux. Le département de la Haute-Savoie compte 3 DITEP (Dispositif thérapeutique éducatif et pédagogique) et 14 DIME (Dispositif médico-éducatif) qui accueillent environ 850 élèves dans des classes intégrées aux établissements ou externalisées dans les établissements scolaires. À ce jour, on compte 24 unités externalisées : ces classes externalisées favorisent l'inclusion des élèves et la collaboration entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation nationale.

Dans la continuité du plan national autisme, nous avons ouvert cette année scolaire une nouvelle unité d'enseignement maternelle pour élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (UEMA) sur la commune de Viry. Le département compte 4 UEMA et 1 UEEA (Unité d'enseignement élémentaire pour élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme).

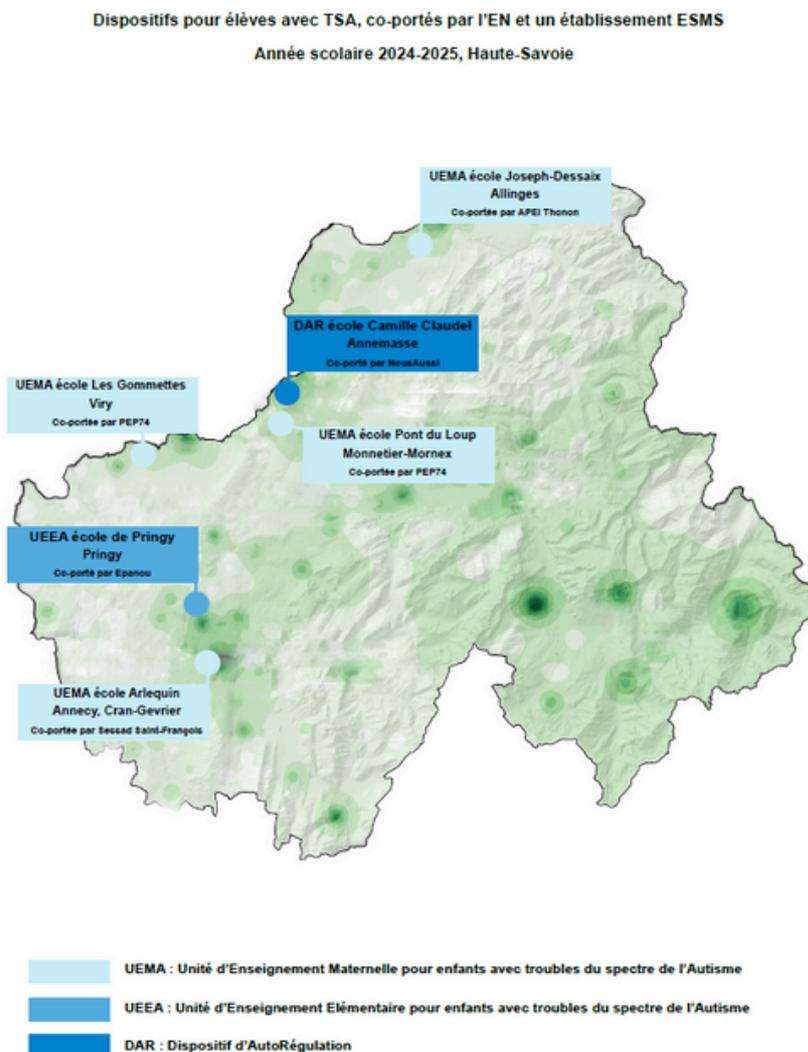
Un dispositif d'autorégulation (DAR) a également ouvert ses portes à l'école primaire Camille Claudel de la ville d'Annemasse. Ces dispositifs sont co-portés par l'Éducation Nationale et un établissement et service médico-social (ESMS) désigné. Ils ont pour objectif de permettre aux élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme de poursuivre leur scolarité dans une école inclusive.



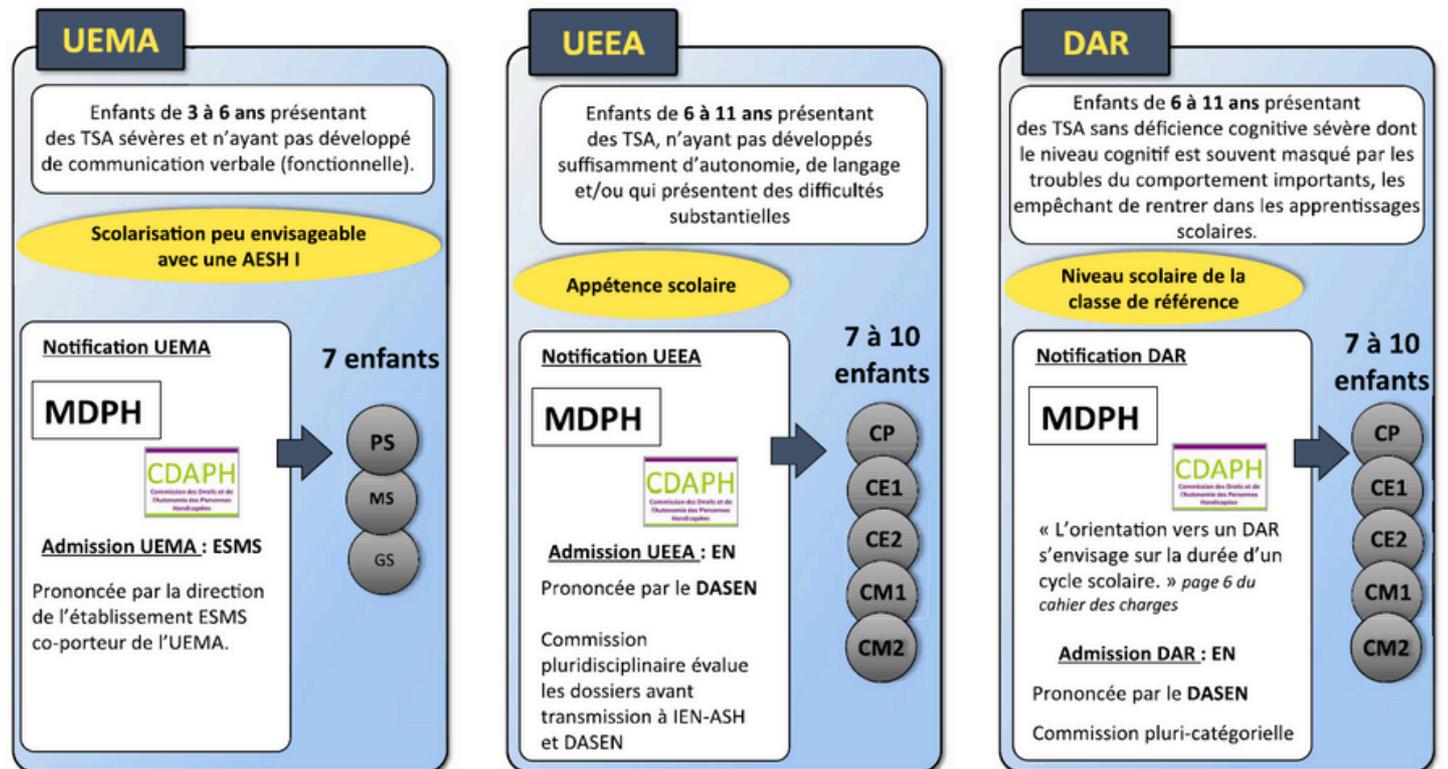
⇒ **Scolarisation dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux.** Le département de la Haute-Savoie compte 3 DITEP (Dispositif thérapeutique éducatif et pédagogique) et 14 DIME (Dispositif médico-éducatif) qui accueillent 854 élèves dans des classes intégrées aux établissements ou externalisées dans les établissements scolaires. À ce jour, on compte 24 unités externalisées : ces classes externalisées favorisent l'inclusion des élèves et la collaboration entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation nationale.

Dans la continuité du plan national autisme, une nouvelle unité d'enseignement maternelle pour élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (UEMA) accueillera des élèves sur la commune de Viry. A la rentrée scolaire, le département comptera 4 UEMA et 1 UEEA (Unité d'enseignement élémentaire pour élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme).

Un dispositif d'autorégulation (DAR) ouvrira également ses portes à l'école primaire Camille Claudel de la ville d'Annemasse. Ces dispositifs sont co-portés par l'Education Nationale et un établissement et service médico-social (ESMS) désigné. Ils ont pour objectif de permettre aux élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme de poursuivre leur scolarité dans une école inclusive.

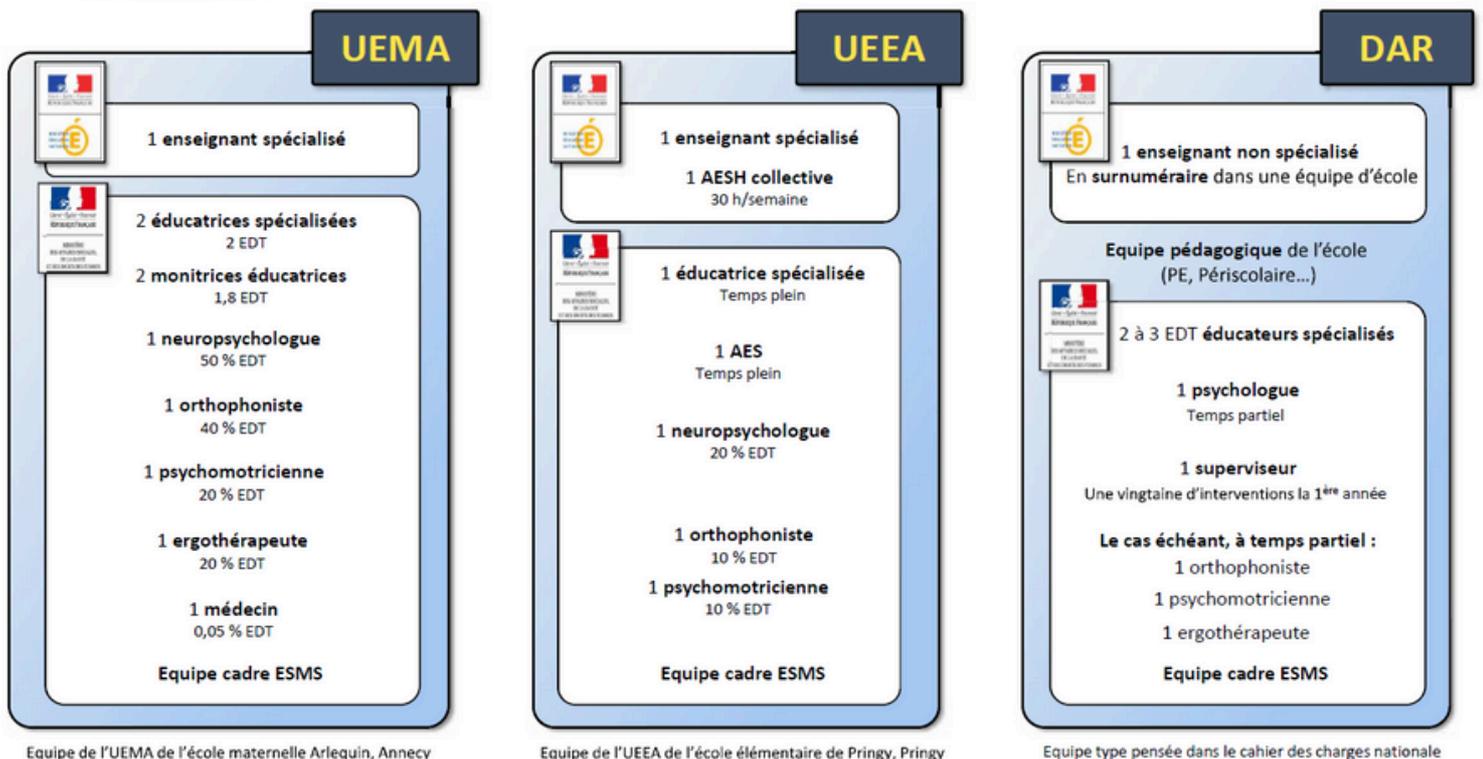


Spécificités des dispositifs accueillant les élèves porteurs de TSA



Compositions d'équipes disparates selon gestionnaires ESMS et lieu d'implantation

Un plateau technique à l'école maternelle ou élémentaire



ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE

L'accueil et la scolarisation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) représentent un objectif important tant au niveau académique qu'au niveau départemental.

La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dans le cadre d'une école inclusive, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein d'une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A).

Ils sont scolarisés, dans leur établissement de secteur ou dans un regroupement de proximité.

Leur temps de scolarisation est partagé entre leur classe et l'UPE2A. L'objectif essentiel de la prise en UPE2A est la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation.

En Haute-Savoie, à la rentrée 2024, ce sont **24 dispositifs UPE2A dans le premier degré et tout autant dans le second degré** qui accueilleront ces élèves allophones. Dans le premier et le second degrés, les dispositifs ont été structurés afin de permettre de répondre aux besoins d'accueil des élèves tout au long de l'année scolaire. Dans le second degré, les dispositifs sont différenciés selon le profil scolaire des élèves lui-même défini au regard du parcours de scolarisation dans le pays d'origine.

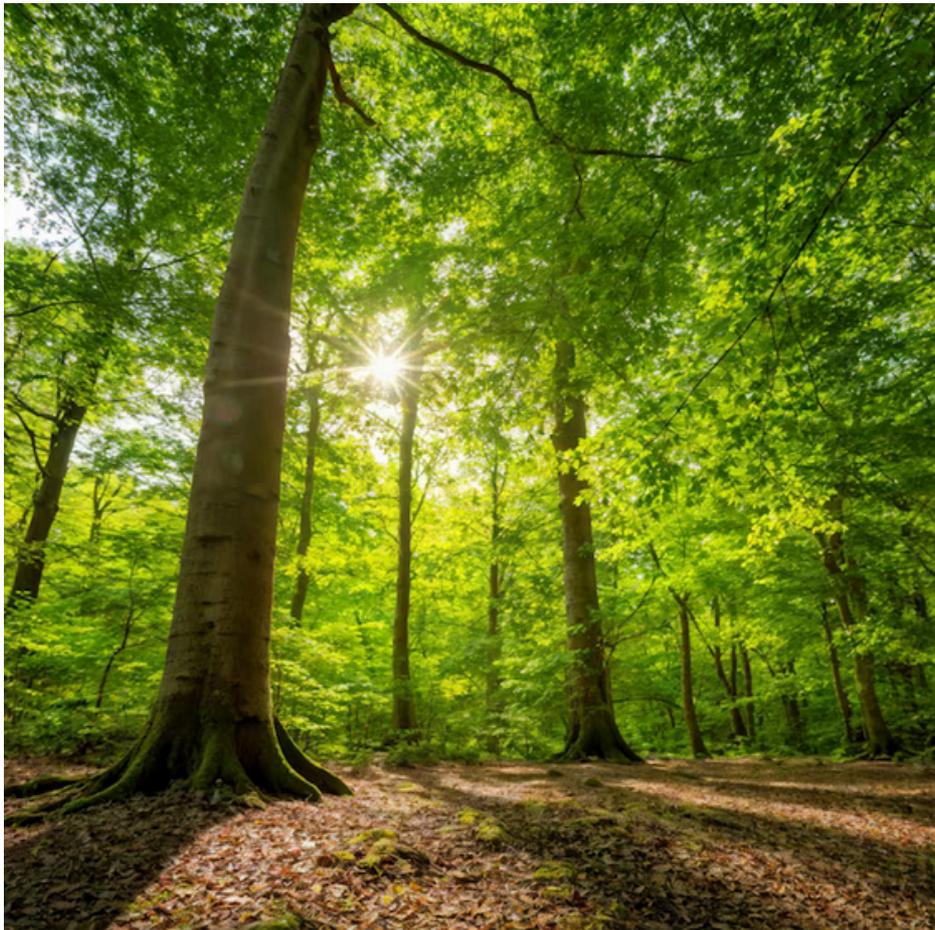
En 2023-2024, environ **900 élèves** ont été accueillis dans les dispositifs UPE2A dont les deux tiers dans le second degré.

Les enfants de familles itinérantes et de voyageurs correspondent à un large public. Il s'agit d'enfants issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école. Sont concernés les élèves vivant dans des familles dont les déplacements ne favorisent pas, ou n'ont pas favorisé - si la famille est sédentarisée depuis peu - la continuité scolaire et les apprentissages.

Un accompagnement spécifique peut être envisagé avec l'appui d'un enseignant ressource dans le cadre d'un regroupement d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers au sein d'une UPELI (unité pédagogique pour élèves itinérants) : apprentissage de la lecture, renforcement des apprentissages fondamentaux, problématique de diglossie (lorsque des écarts importants sont constatés entre les usages de la langue de l'élève et la langue de scolarisation).

Le département compte 5 dispositifs UPELI implantées dans les écoles les plus proches des aires d'accueil des gens du voyage.

Les territoires et les partenaires



LE COLLÈGE DE DEMAIN

Un groupe de travail a été lancé début 2024 par le Conseil départemental pour mettre à jour le référentiel existant du collège à partir duquel les projets de collèges neufs et réhabilités sont établis à un horizon N+5. L'objectif est d'aboutir à un référentiel commun, moderne, connecté et concerté entre les différents acteurs pour créer le « collège de demain ». Ce travail s'inscrit dans des enjeux de réduction des coûts, de mutualisation et d'optimisation des surfaces. Ce groupe de travail multipartenarial a associé le Conseil départemental, l'Éducation nationale et les usagers à travers les conseils de vie collégienne.

3 thématiques de travail ont émergé :

- les équipements sportifs, la restauration scolaire, et l'hygiène-propreté ;
- la vie scolaire, le foyer, l'internat, la cour, le CDI, les espaces de circulation, les accès, la sûreté, la sécurité, le stationnement et les logements de fonction ;
- les enseignements spécialisés, les dispositifs ULIS et SEGPA, le pôle technologique, le pôle sciences, les besoins informatiques et numériques et le pôle administratif.



PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX ET PLAN MERCREDI

Le projet éducatif de territoire (PEdT) est un document favorisant la **réussite éducative** et l'accès de tous à des loisirs de qualité à l'échelle d'une collectivité. Tous les acteurs éducatifs doivent pour cela se concerter, identifier des besoins pour une **mise en cohérence des différents temps que traverse un enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)**.

Le plan mercredi adossé à un PEdT vise à renforcer la qualité des activités accessibles à tous au sein d'un accueil de loisirs déclaré le mercredi. Les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les quatre axes d'une charte qualité et peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique et financier.

Cette année encore, les collectivités territoriales volontaires ont été accompagnées pour mettre en place de nouveaux projets favorisant l'articulation entre les différents temps de l'enfant.

En Haute-Savoie, **85 projets éducatifs territoriaux** ont été signés dont **60 plans mercredis** ; d'autres signatures sont en cours impliquant par là même, l'ouverture d'un accueil de loisirs, déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Les collectivités peuvent s'appuyer sur le **groupe d'appui départemental** (GAD) composé de représentants de la caisse d'allocations familiales (CAF), de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et du SDJES ainsi que sur le référent départemental à la continuité éducative (ROCE).

Aussi, des modules de formations proposés par des associations partenaires vont être poursuivis pour cette année 2024-2025.

